



VILLE DE THIONVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n° 4

5. LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Date d'édition : 16/04/2018

P.L.U approuvé par Délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2013

Modification n° 4 approuvée par DCM du 10 avril 2018

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Rappel du contexte réglementaire

Chacune des Orientations d'Aménagement et de Programmation présentées dans le présent dossier, est établie conformément à l'article L 151-7 du Code de l'Urbanisme, qui dispose que les orientations d'aménagement et de programmation peuvent notamment :

- 1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ;
- 2° Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;
- 3° Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ;
- 4° Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;
- 5° Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;

6° Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles L. 151-35 et L. 151-36.

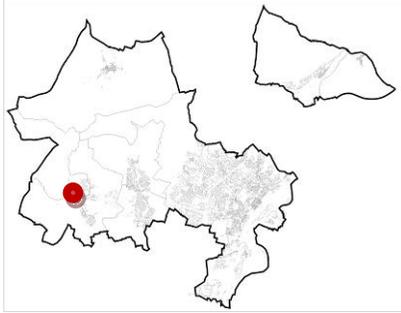
Les Orientations d'Aménagement et de Programmation ont l'obligation de respecter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et doivent être articulées avec le rapport de présentation et le règlement du PLU.

Les secteurs concernés par des OAP

<u>N°</u>	<u>Quartier</u>	<u>Localisation</u>	<u>Zonage PLU</u>
1	Beuvange / Volkrange / Metzange	Beuvange (N-O) – Rue du Dol	1AUC
2	Beuvange / Volkrange / Metzange	Beuvange (N) – Chemin de l'Ermitage	1AUc
3	Beuvange / Volkrange / Metzange	Volkrange – Rue de Marspich	1AUc
4	Beuvange / Volkrange / Metzange	Volkrange – Rue des Futaies	1AUc
5	Beuvange / Volkrange / Metzange	Beuvange zone 1 à vocation économique	1AUXc
6	Oeutringe	Oeutringe (N-O) – Rue d'Escherange	1AUa/1AUE
7	Oeutringe	Oeutringe (E) – Rue du Général Gillant	UDb
8	Elange	Elange (N-O) – Route de la Croix Hepich	1AUd
9	Elange	Elange (E) – Rue Saint Isidore	1AUd
10	Elange	Elange –Le Colombier	1AUd
11	Veymerange	Veymerange (S) – RD 14a	1AUc

<u>N°</u>	<u>Quartier</u>	<u>Localisation</u>	<u>Zonage PLU</u>
12	Garche	Garche (S) – Chemin de la Kiesel	1AUb
13	Thionville Centre	Laydecker	1AUh/1AUX
14	Thionville Centre	Etangs Saint Pierre	1AUh
15	Thionville Centre	La Malgrange	1AUj
16	Thionville Centre	Rue Alexandre Dreux	1AUg
17	Thionville Centre	Route des Romains	1AUh
18	Thionville-Manom	Avenue Comte de Bertier	1AUk
19	Thionville - CRS 36	Guentrange – Chemin du Fort	1AU☒
20	Thionville - Corporations	Rue des Corporations	1AUk
21	Thionville – Bel Air	Bel Air – Cote des Roses	1AUm

Site n° 1 - Thionville – Beuvange – Rue du Dol



Description du site

Localisé immédiatement au Nord du cœur du village, le périmètre est traversé du Sud au Nord, par un chemin rural.

Surface : 8,2 ha

Enjeux / Objectifs

Le site est occupé par d'anciens vergers et par une masse végétale conséquente, ce qui assure l'intégration paysagère de l'urbanisme du village par rapport aux vues depuis la colline de Volkrange au Sud.

Le projet d'aménagement devra tenir compte et valoriser la situation paysagère exceptionnelle du site.

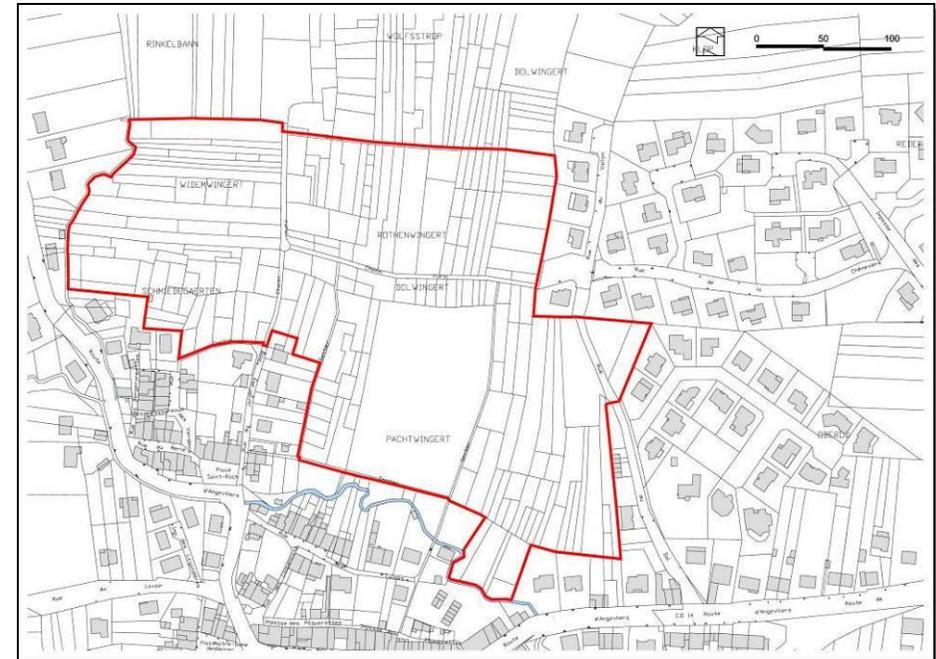
Le désenclavement du futur quartier doit être assuré, à partir de la rue du Dol en direction de l'ouest et débouchant sur la rue d'Angevillers.

L'ensemble des possibilités de création de liaisons physiques sera développé pour assurer l'intégration du quartier dans le tissu du village.

Situé en amont des constructions existantes, il est important de réussir l'intégration visuelle du futur projet et d'en limiter l'impact sur le grand paysage.

Les impacts de l'urbanisation, et notamment les volumes de ruissellement des eaux pluviales, devront être maîtrisés pour éviter des risques vis-à-vis des milieux environnants et des secteurs urbanisés situés en contrebas.

Le périmètre



Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Créer une liaison de desserte principale traversant le site d'Est en Ouest. La voie de circulation principale devra être conçue de façon à permettre la circulation des transports en commun et accompagnée des pistes dédiées aux modes de circulations douces.

Les liaisons et/ou les accès au quartier devront favoriser les liaisons vers les quartiers avoisinants.

Les voies de desserte interne aux quartiers d'habitation seront de type « banalisé », mélangeant les fonctions de desserte véhiculaire et modes doux.

Le développement de la surface totale du site nécessite que l'accès et le débouché de la rue du Dol vers la RD 14 soit aménagé pour assurer la sécurité et la fluidité du trafic. Avant la réalisation de ces aménagements, la surface urbanisée ne devrait pas dépasser 50 % de la surface totale du secteur.

Le maillage de cheminements doux à l'intérieur du site sera relié à chacun des chemins piétonniers existants en périphérie du site pour favoriser les trajets les plus courts entre les quartiers et en direction des équipements publics, et notamment l'école.

2. Les orientations paysagères et environnementales

a) Espaces verts - plantations

Préserver le patrimoine naturel identifié et l'intégrer comme un élément du paysage (notamment les arbres remarquables).

Favoriser la biodiversité à l'intérieur du quartier. Employer des essences locales diversifiées pour les plantations.

Favoriser la création de corridors écologiques en créant des liens entre les espaces consacrés aux espaces verts.

Intégrer des mails d'arbres dans la conception des espaces publics pour créer de l'ombre en période estivale et de lutte contre les îlots urbains de chaleur.

Intégrer un emplacement centralisé destinés à la collecte sélective des déchets ménagers en vue d'éviter la circulation interne des camions poubelles.

L'impact visuel des aires de stationnement regroupées sera maîtrisé par des aménagements paysagers, limitant l'impact du stationnement dans le paysage urbain.

b) Energie

Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique,

Eau

Valoriser les structures de ruissellements naturels existantes.

Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux pluviales.

Installer des cuves de rétention des eaux pluviales sur les parcelles privatives

Utiliser l'eau de pluie pour assurer les besoins d'arrosage, et plus généralement les usages d'eaux pluviales dans le respect de la réglementation en vigueur.

3. Les éléments de programmation

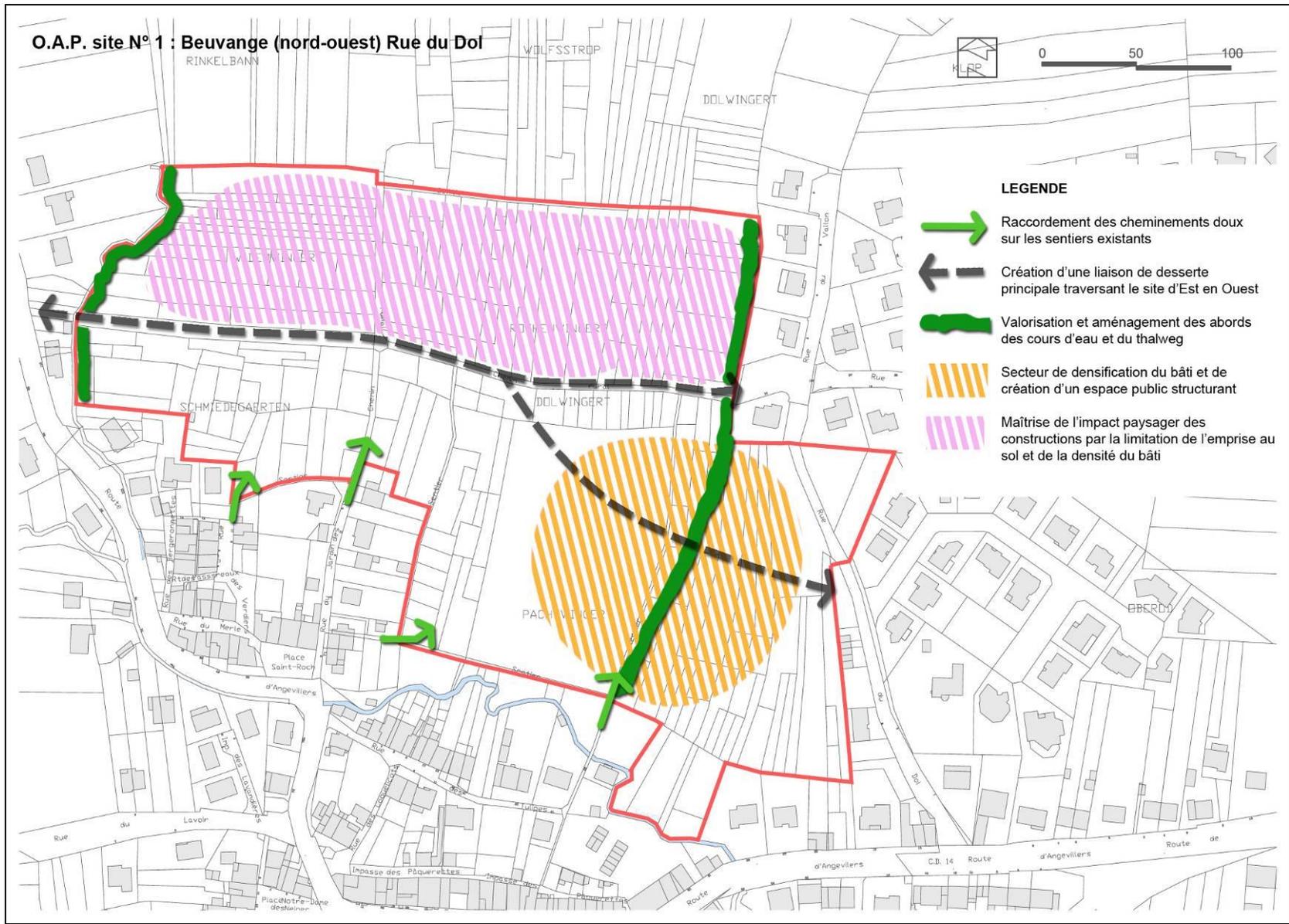
La densité de logements devra être modulée : elle sera moins forte au nord de la zone aux secteurs les plus éloignés du centre du village-quartier, alors qu'elle devra être plus forte au centre de la zone, au contact des quartiers existants.

Assurer la mixité des typologies de logements (logement collectif, intermédiaire, individuel).

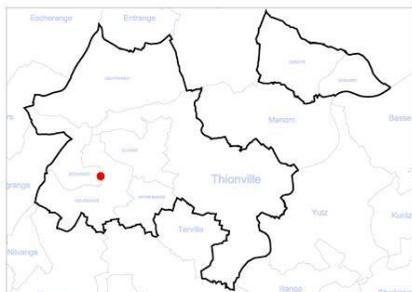
Créer des logements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite.

A l'intérieur du projet, des locaux consacrés aux activités tertiaires, aux petits commerces, aux locaux associatifs devront être prévus.

Créer un espace public structurant à l'intérieur du quartier. L'identité et la lisibilité de la place seront définies par un front bâti affirmé entourant l'espace public (composé par exemple d'immeubles collectifs).



Site n° 2 - Thionville – Beuvange – Chemin de l'Ermitage

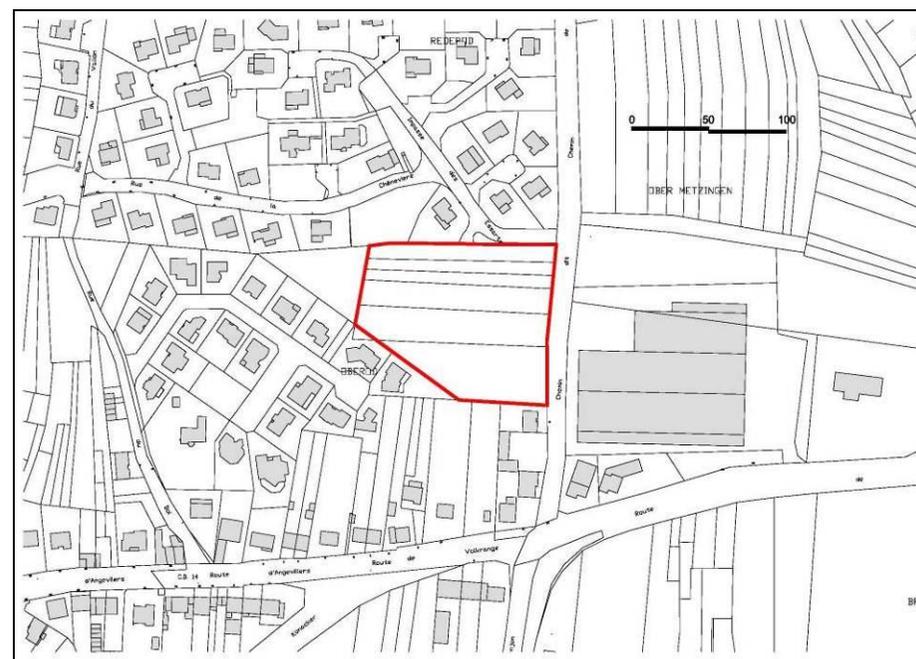


Description du site

Inséré entre les lotissements récents au Sud-Ouest et au Nord, le site est bordé à l'Est par le Chemin de l'Ermitage.

Surface : 1 ,1 ha

Le périmètre



Enjeux / Objectifs

S'agissant d'un site de petite taille, il s'agit d'urbaniser de manière efficace les emprises foncières ayant été exclues des opérations précédentes.

A minima, les liaisons piétonnes devraient assurer les liens entre les quartiers avoisinants.

Au Nord et à l'Est les haies existantes doivent assurer l'intégration paysagère de l'aménagement.

Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Desservir le site par un accès principal à partir du Chemin de l'Ermitage,
Créer des liaisons piétonnes vers le quartier au Sud-Ouest et au Nord.

2. Les orientations paysagères et environnementales

a) Espaces verts - plantations

Maintenir les haies arbustives existantes en limite Nord et en bordure du Chemin de l'Ermitage.

Intégrer un emplacement centralisé destinés à la collecte sélective des déchets ménagers en vue d'éviter la circulation interne des camions poubelles.

b) Energie

Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique,

c) Eau

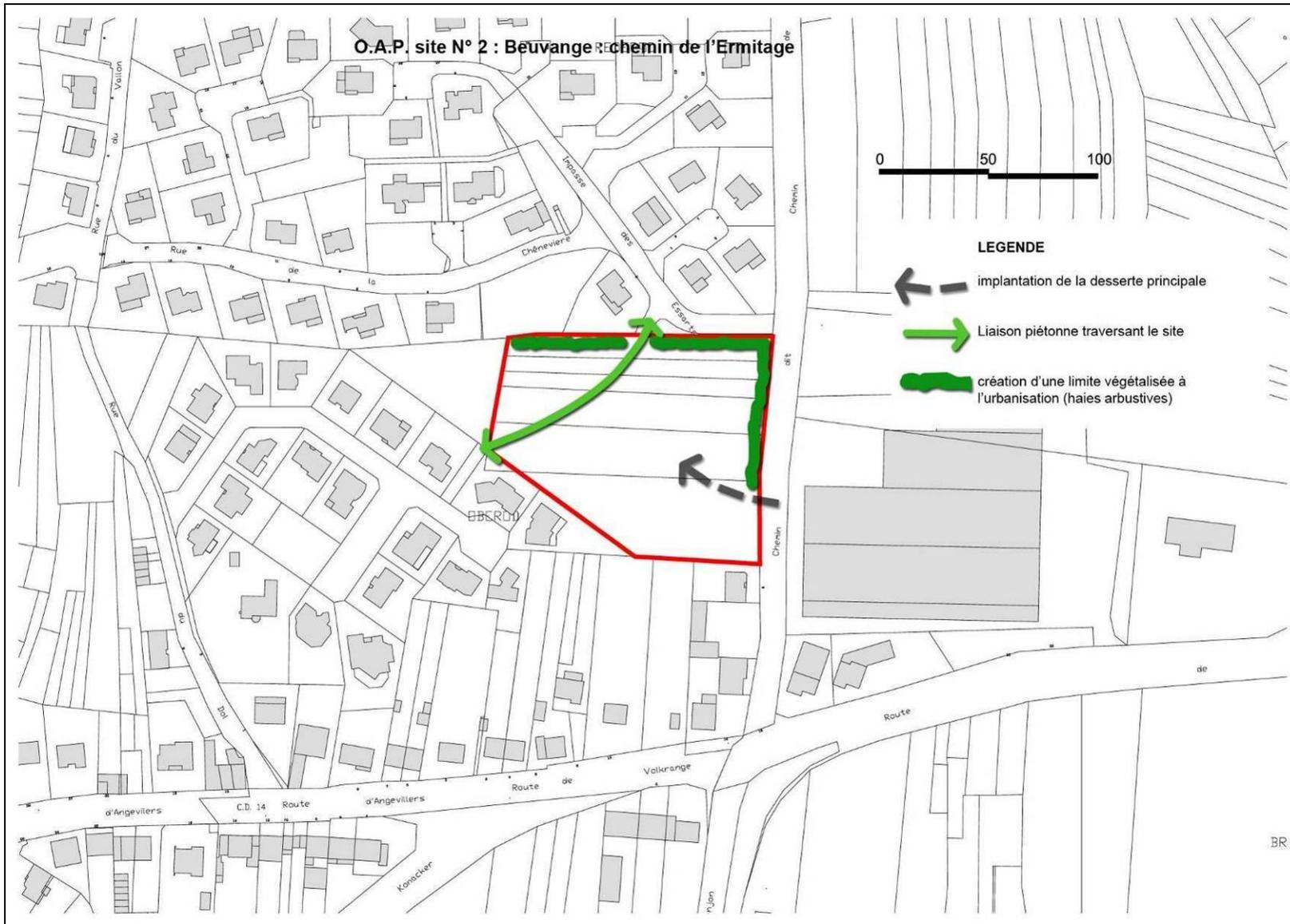
Limiter les surfaces imperméabilisées,

Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux de pluie.

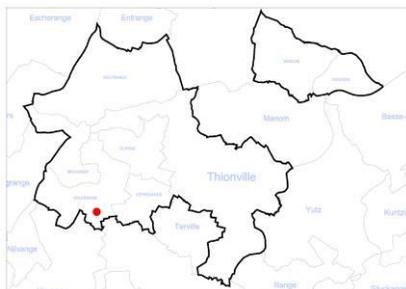
Installer des cuves de rétention des eaux pluviales sur les parcelles privatives

3. Les éléments de programmation

Assurer la mixité des typologies de logements (logement collectif, intermédiaire, individuel).



Site n° 3 - Volkrange – Rue de Marspich



Description du site

Situé en bordure Ouest de la Rue de Marspich à l'entrée Sud du village, les problèmes de visibilité, de sécurité et la déclivité importante entre le terrain et la route obligent de créer des accès uniques à partir de la route départementale.

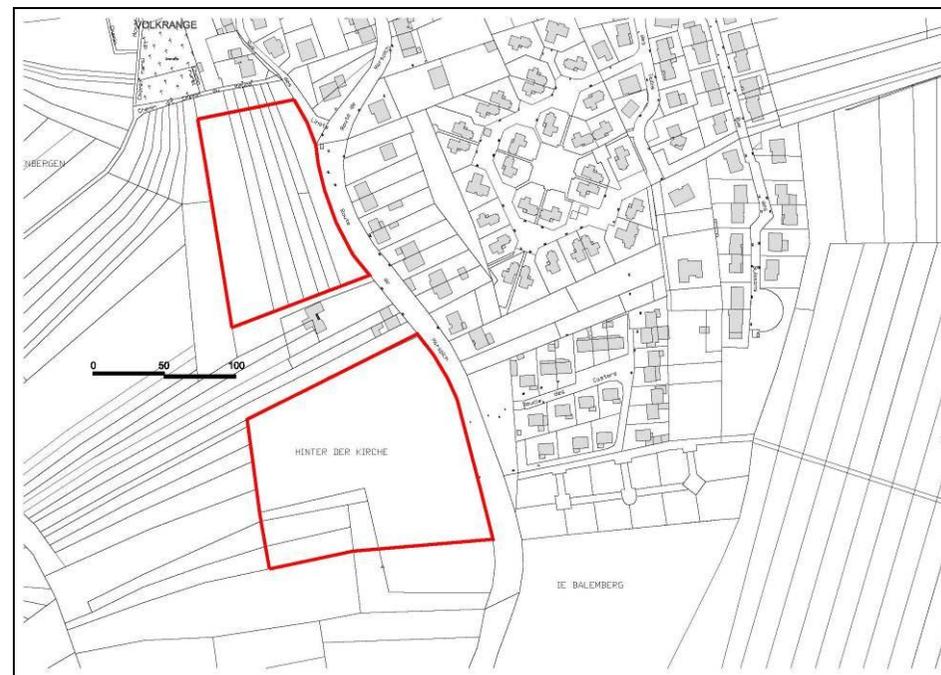
Surface : 3 ha

Enjeux / Objectifs

Le site, proche de l'église, devrait intégrer des espaces destinés à répondre aux besoins de stationnement près du cimetière.

Au Sud, l'accès unique vers le site sera l'occasion d'aménager un ouvrage de ralentissement pour le trafic en entrée de la ville.

Le périmètre



Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Pour le secteur Sud, créer un seul accès à partir de la route départementale et assurer le bouclage de la voirie interne,

Pour le secteur Nord, créer une liaison de voirie interne traversant le site à partir du cimetière jusqu'à la route départementale.

2. Les orientations paysagères et environnementales

a) Espaces verts - plantations

Maintenir les haies existantes en limite des secteurs à urbaniser,

Créer des aménagements paysagers en limite de l'urbanisation vers la route départementale.

Intégrer un emplacement centralisé destinés à la collecte sélective des déchets ménagers en vue d'éviter la circulation interne des camions poubelles.

b) Energie

Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,

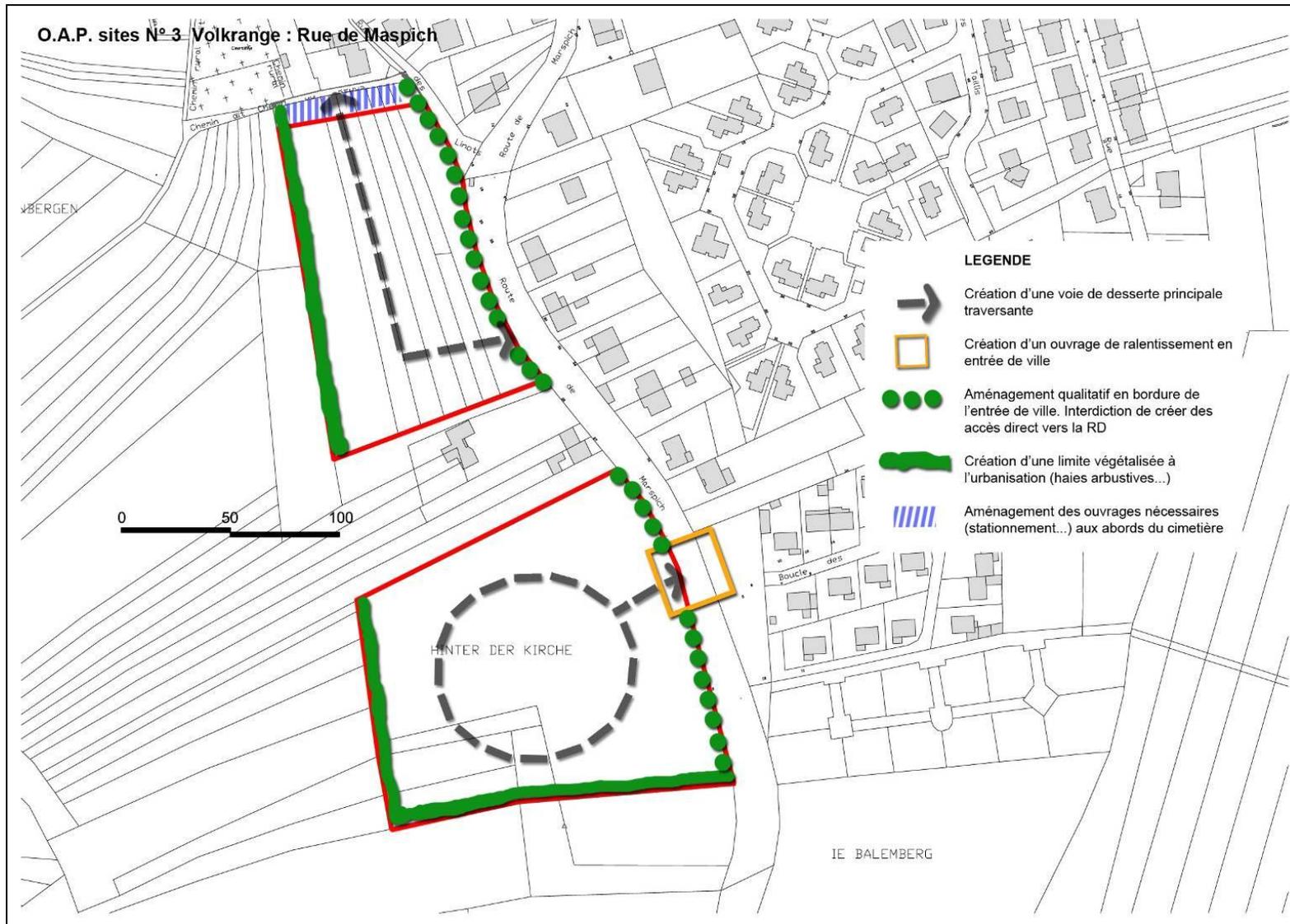
Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique,

c) Eau

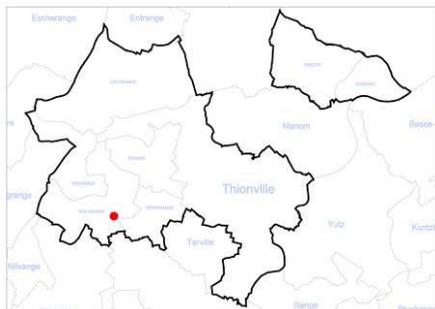
Installer des cuves de rétention des eaux pluviales sur les parcelles privatives

3. Programme

Assurer la mixité des typologies de logements (logement collectif, intermédiaire, individuel).



Site n° 4 - Volkrange – Rue des Futaies

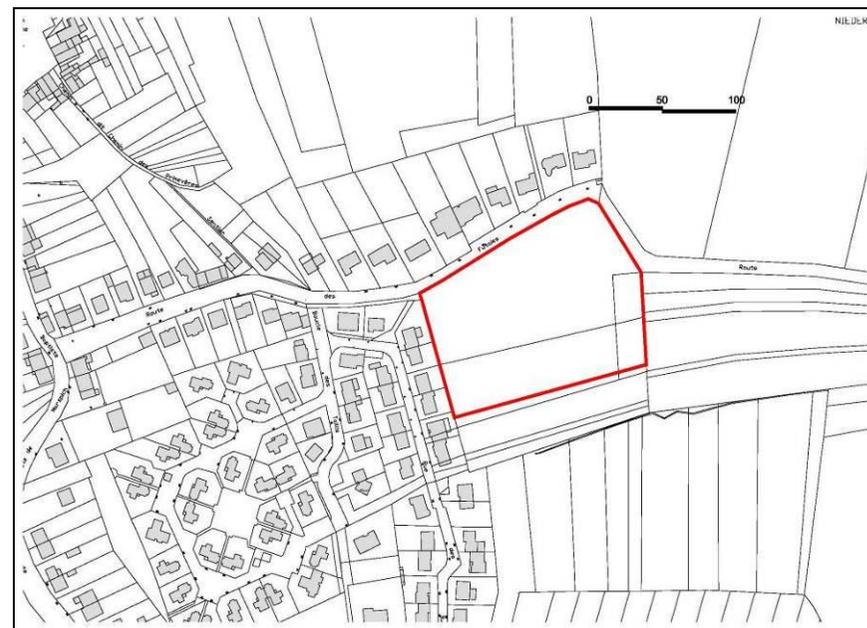


Description du site

Situé en façade Est de l'urbanisation et sur une voie d'accès au village, le site, occupé par des prairies, est bordé par la rue des Futaies au Nord.

Surface : 1,5 ha

Le périmètre



Enjeux / Objectifs

Le projet d'aménagement de ce site devrait permettre de concrétiser l'aménagement de l'entrée de ville par un aménagement approprié de la rue des Futaies.

L'échelle du développement et des constructions devrait rester compatible par rapport à l'échelle des constructions existantes au Nord et à l'Ouest du site.

La limite extérieure de l'urbanisation, à l'Est et au Sud, devrait être végétalisée (haies,..) pour articuler la transition entre l'espace urbanisé et l'espace rurale.

Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Desservir le site par un accès principal à partir la rue des Futaies et créer une voirie traversant le site pour également déboucher sur cette même rue,

Créer une liaison piétonne en bordure de la rue des Futaies pour accéder au forêt.

2. Les orientations paysagères et environnementales

a) Espaces verts - plantations

Créer des aménagements végétaux en limite Nord en bordure de la rue des Futaies.

Intégrer un emplacement centralisés destinés à la collecte sélective des déchets ménagers en vue d'éviter la circulation interne des camions poubelles.

b) Energie

Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique,

c) Eau

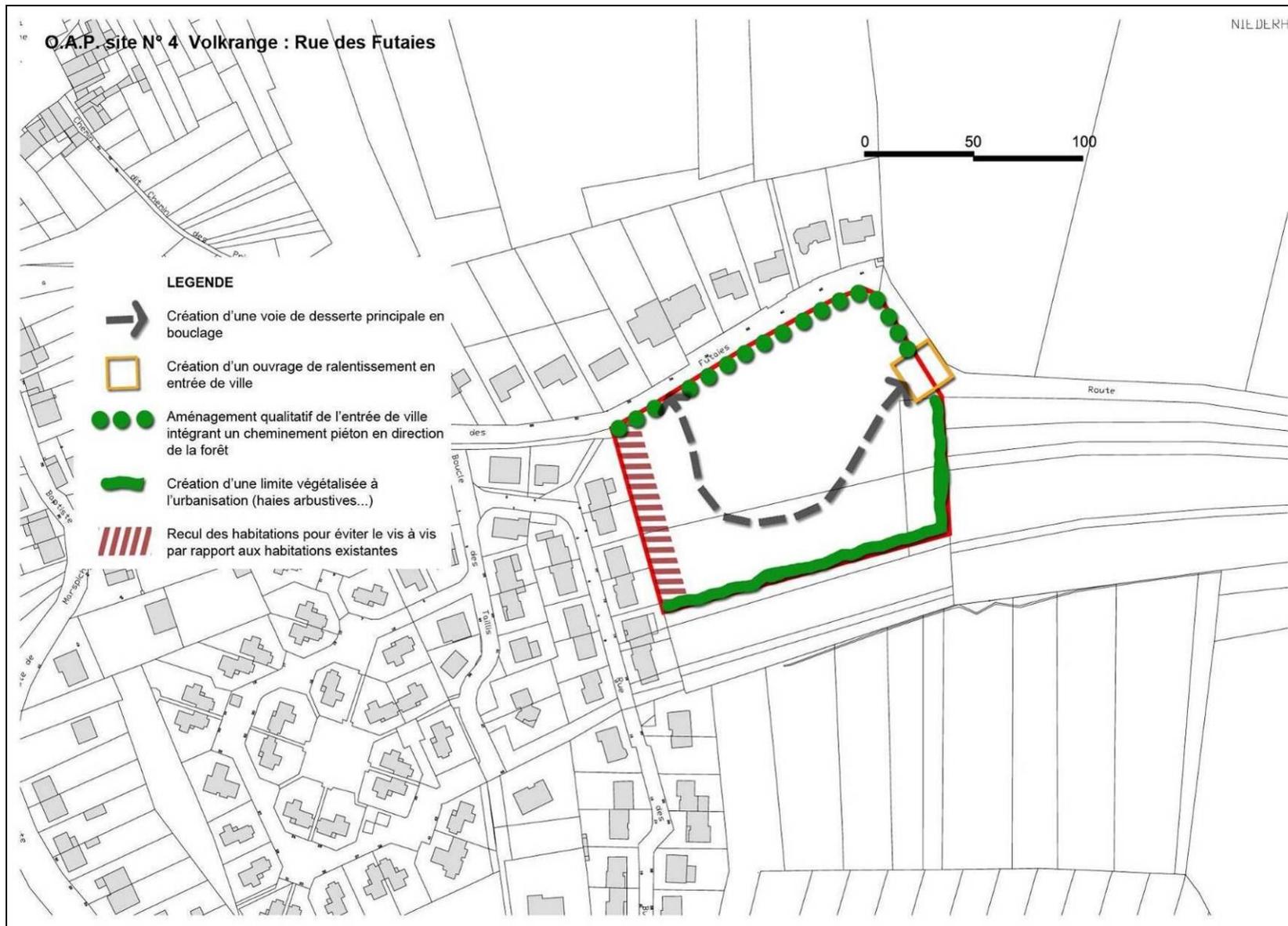
Limiter les surfaces imperméabilisées,

Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux de pluie.

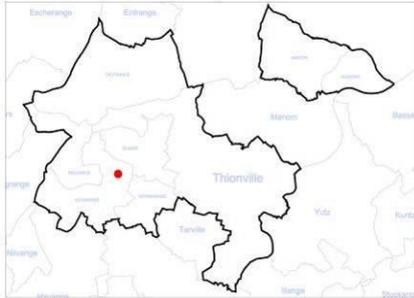
Installer des cuves de rétention des eaux pluviales sur les parcelles privatives

3. Programme

Assurer la mixité des typologies de logements (logement collectif, intermédiaire, individuel).



Site n° 5 – Beuvange : Zone à Vocation Economique



Description du site

Constitué de pâturages agricoles en limite Nord de la RD14.

Le site représente une coupure paysagère entre l'autoroute A31 et l'urbanisation de Beuvange.

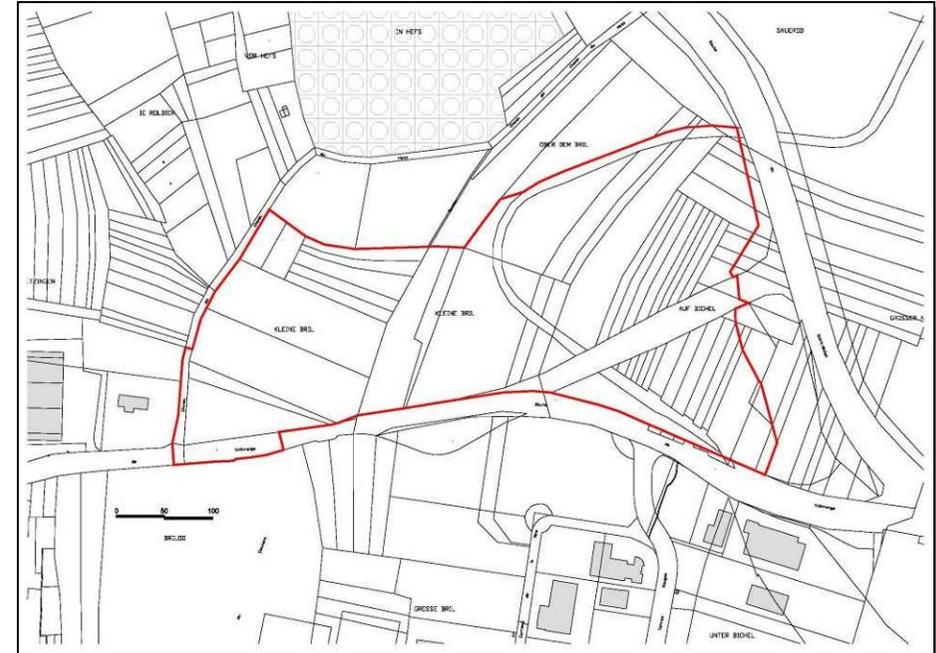
Surface : 13,25 ha

Enjeux / Objectifs

L'urbanisation du site va créer une urbanisation dans la continuité du pôle économique de Metzange Buchel. La qualité paysagère et la maîtrise de la sécurité autour de l'axe de la RD14 est un enjeu d'importance.

La qualité des paysages de la côte St Michel exige un traitement qualitatif des implantations (bâti et stationnement) sur le site. L'intégration d'un parking relais devrait intégrer le projet proche de l'accès autoroutier.

Le périmètre



Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Créer des ouvrages permettant de sécuriser l'accès à partir de la route de Volkrange,

Permettre la desserte du site par des transports publics,

Séparer les circuits de livraison et des V.L. à l'intérieur du site.

Favoriser les connections vers la piste cyclable située le long de la RD 14

2. Les orientations paysagères et environnementales

Créer une façade paysagère de qualité sur la RD14b,

Maîtriser l'impact visuel du stationnement par des traitements végétaux conséquents, surtout en périphérie des aires de stationnement

Limiter l'impact visuel du bâti par l'emploi de matériaux de teintes naturels (bois) et limiter la hauteur des plateformes d'implantation par rapport à la RD14,

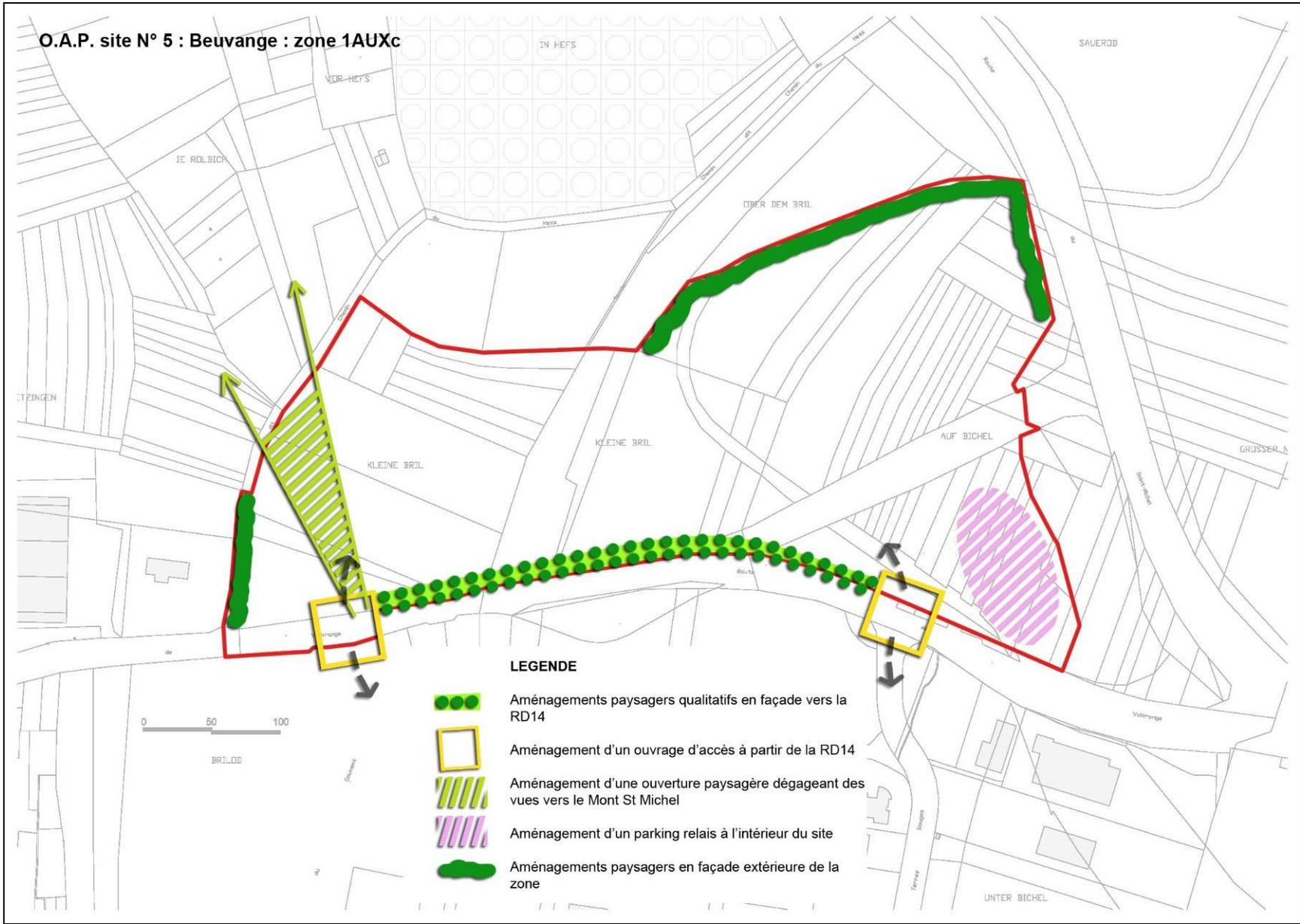
Maîtriser le ruissellement des eaux pluviales par la création de bassins de rétention capables de créer un biotope de milieu humide.

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique,

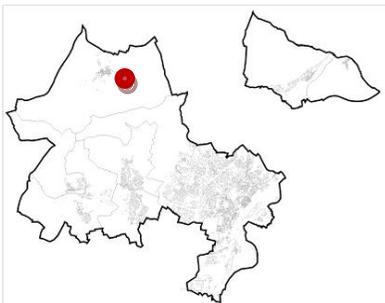
Aménager une percée visuelle transversale à partir de la route de Volkrange s'ouvrant sur la côte Saint Michel. Y installer des bassins de rétention des eaux pluviales paysagés.

3. Programme

Intégrer un parking de covoiturage situé proche de l'accès autoroutier.



Site n° 6 - Thionville – Œutrange (nord-ouest) - Rue d'Escherange



Description du site

Localisé immédiatement au Nord du cœur du village, le périmètre est traversé du Sud au Nord, par un chemin rural.

L'école et la place du village sont déjà implantées en limite Sud du périmètre.

Surface : 6,8 ha

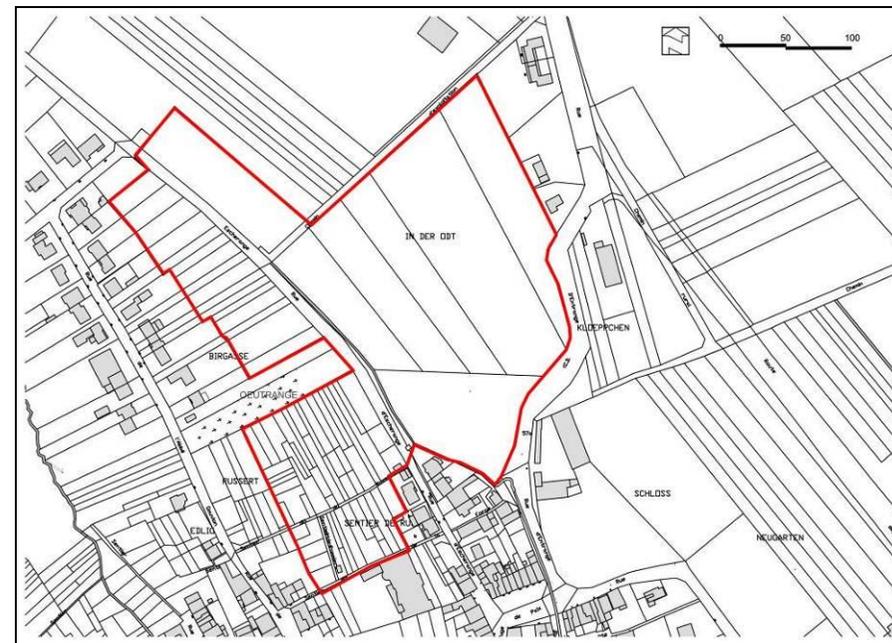
Enjeux / Objectifs

L'urbanisation du site devra permettre de densifier l'offre en logements et en équipements à proximité des services de centralité existants et projetés.

Entouré sur trois côtés par des constructions, le projet doit permettre de compléter le maillage des cheminements de desserte existants.

Le projet devra également conforter et intégrer les structures paysagères caractéristiques du site (haies, ruisseau et sa ripisylve).

Le périmètre



Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Créer des voiries de desserte internes en bouclage,

Créer une voirie interne de type "banalisée", qui devra pouvoir partager les usages (piétons, cyclable, automobile),

Créer un maillage de cheminement doux, reliés aux chemins existants.

2. Les orientations paysagères et environnementales

a) Espaces verts - plantations

Préserver les haies et les arbres remarquables, notamment les saules en bordure de la rue d'Escherange,

Créer des corridors écologiques par l'emploi d'essences locales pour les aménagements paysagers,

Intégrer des haies d'arbres en accompagnement des espaces publics,

Intégrer un emplacement centralisé destinés à la collecte sélective des déchets ménagers en vue d'éviter la circulation interne des camions poubelles.

b) Energie

Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique

c) Eau

Limiter les surfaces imperméabilisées,

Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux de pluies et utiliser l'eau de pluie pour assurer les besoins d'arrosage,

Installer des cuves de rétention des eaux pluviales sur les parcelles privatives

Valoriser les structures de ruissellements naturels existantes.

3. Les éléments de programmation

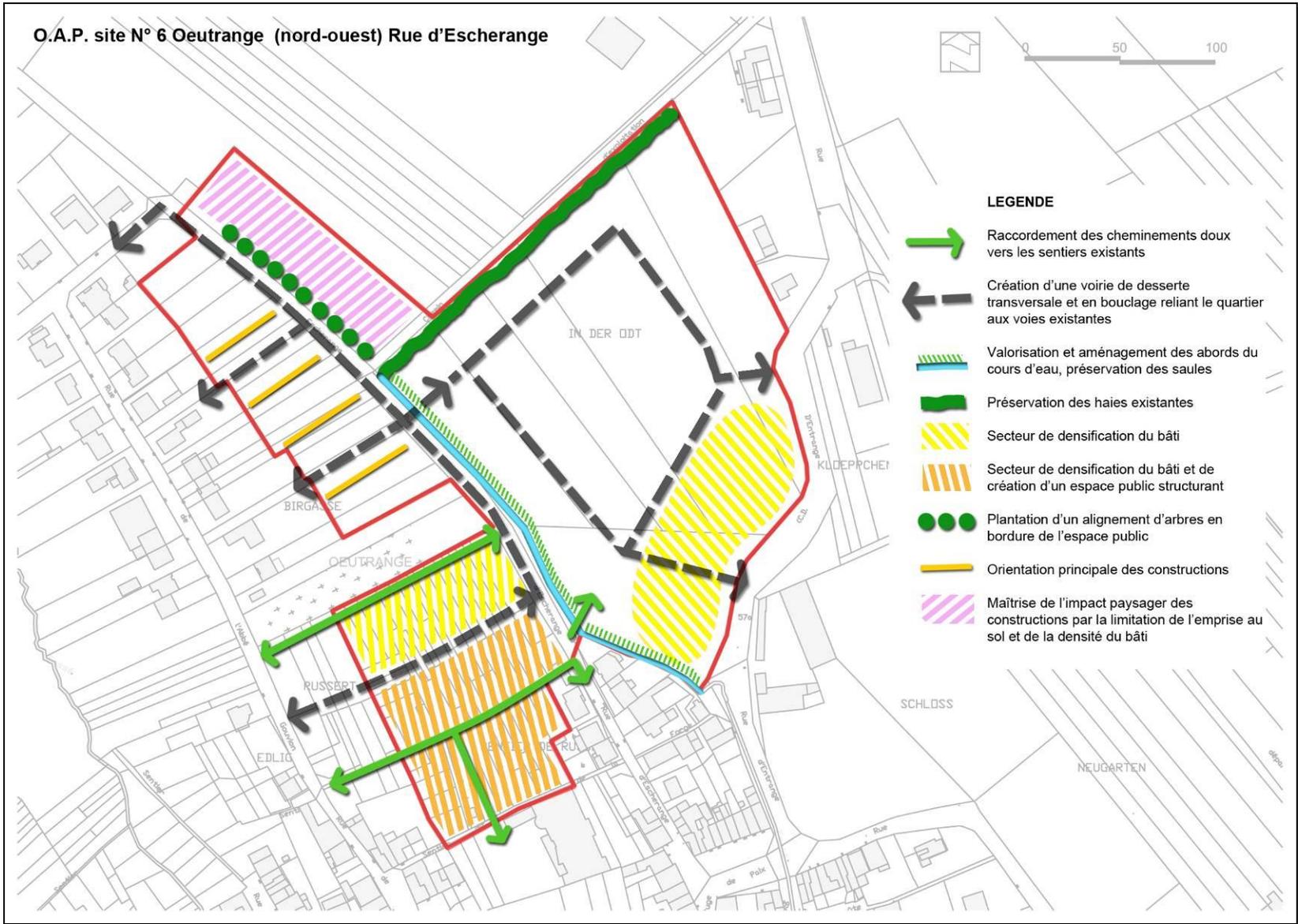
Urbanisation par phases étalées dans le temps.

Assurer la mixité des typologies de logements (logement collectif, intermédiaire, individuel).

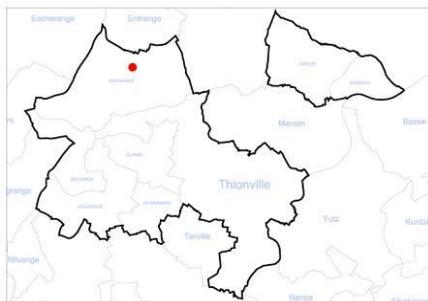
Créer des logements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite.

A l'intérieur du projet, des locaux consacrés aux activités tertiaires, aux petits commerces, aux locaux associatifs, ..., devront être prévus.

Créer un espace public structurant à l'intérieur du quartier. L'identité et la lisibilité de la place seront définies par un front bâti affirmé entourant l'espace public (composé par exemple d'immeubles collectifs).



Site n° 7 – Oeuترange - Rue du Général Gillant



Description du site

Le site est occupé par des prairies et d'anciens vergers situés en limite Est de l'urbanisation d'Oeuترange. Des éléments patrimoniaux (ancienne ferme avec portail, murs de clôture en pierre et bildstock) sont implantés en limite extérieur du site, à la fois sur la rue du Général Gillant et également en façade Est.

Surface : 2,4 ha

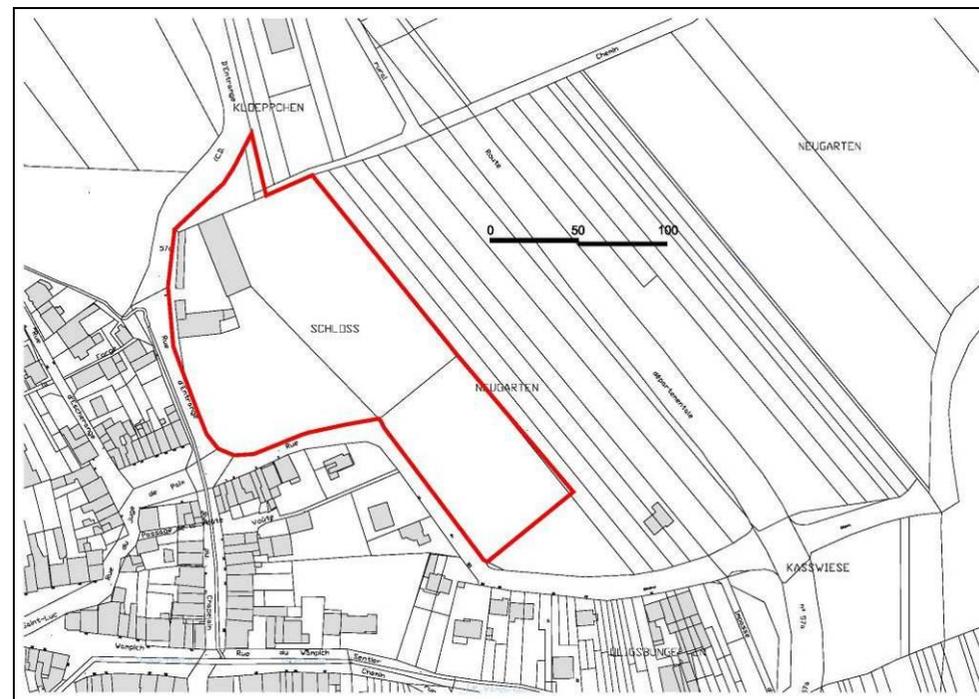
Enjeux / Objectifs

L'enjeu majeur est de conserver des ouvrages de patrimoine qui contribuent à la création d'un paysage urbain de qualité à l'entrée du village.

Le mur à l'Est du site, doit servir en tant que limite à l'urbanisation.

La volumétrie des constructions devra être cohérente avec le bâti traditionnel du village.

Le périmètre



Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Les voies de desserte interne aux quartiers d'habitation seront de type « banalisé », mélangeant les fonctions de desserte véhiculaire et modes doux.

Préserver le mur existant en bordure de la rue du Général Gillant et limiter les ouvertures à 2 et d'une largeur maximale de 6 mètres.

Créer un cheminement piéton interne au site.

2. Les orientations paysagères et environnementales

Préserver le mur et les haies en limite Est du site,

Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique,

Créer des espaces non constructibles en limite Est et Ouest du site, plantés d'alignements d'arbres fruitiers,

Intégrer des haies et d'arbres en accompagnement des espaces publics,

Intégrer un emplacement centralisé destinés à la collecte sélective des déchets ménagers en vue d'éviter la circulation interne des camions poubelles,

Limiter les surfaces imperméabilisées,

Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux de pluies et utiliser l'eau de pluie pour assurer les besoins d'arrosage

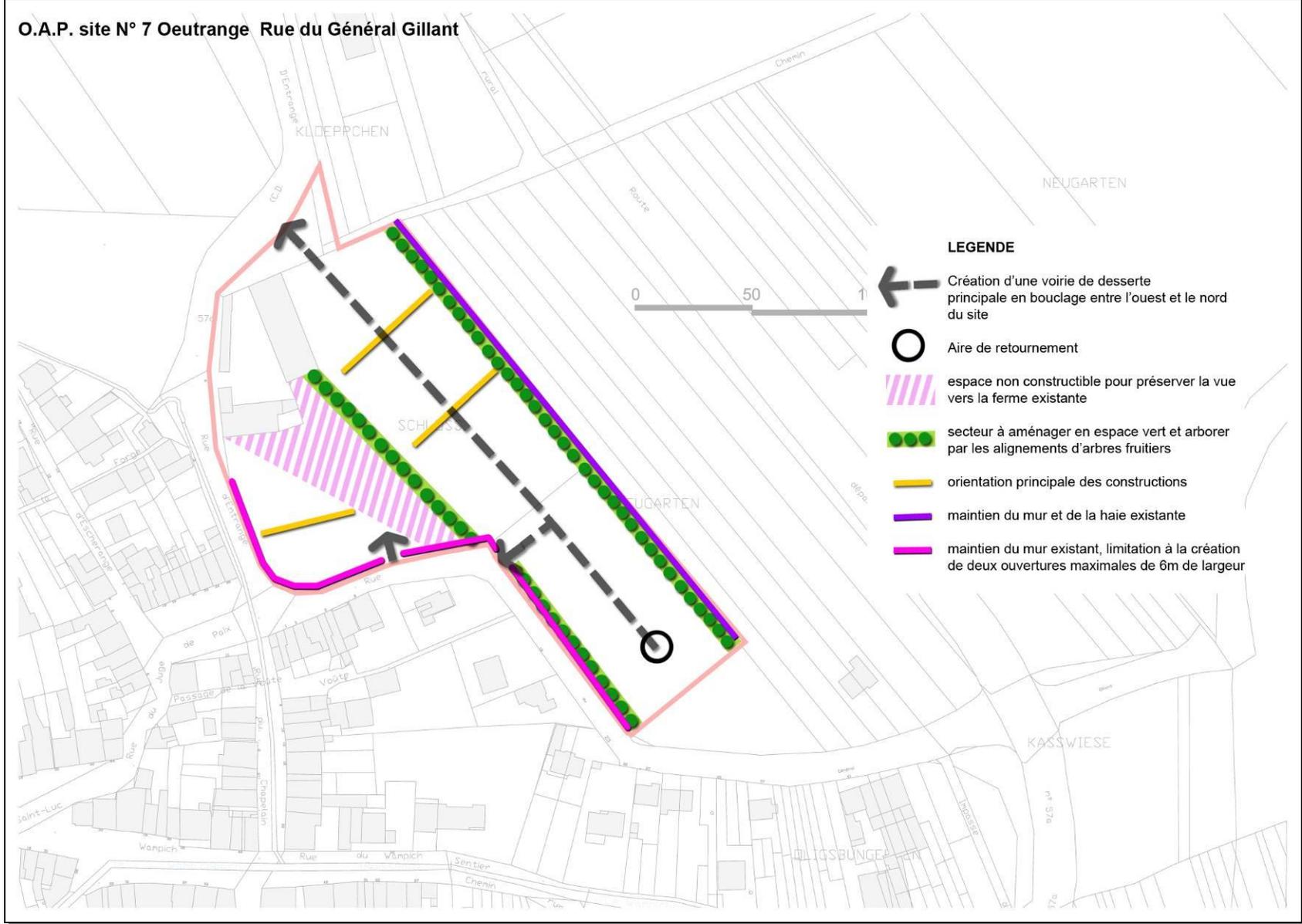
Installer des cuves de rétention des eaux pluviales sur les parcelles privées

3. Programme

Urbanisation par phases étalées dans le temps.

Assurer la mixité des typologies de logements (logement collectif, intermédiaire, individuel).

Créer des logements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite.



Site n° 8 – Elange : Route de la Croix Hepich



Description du site

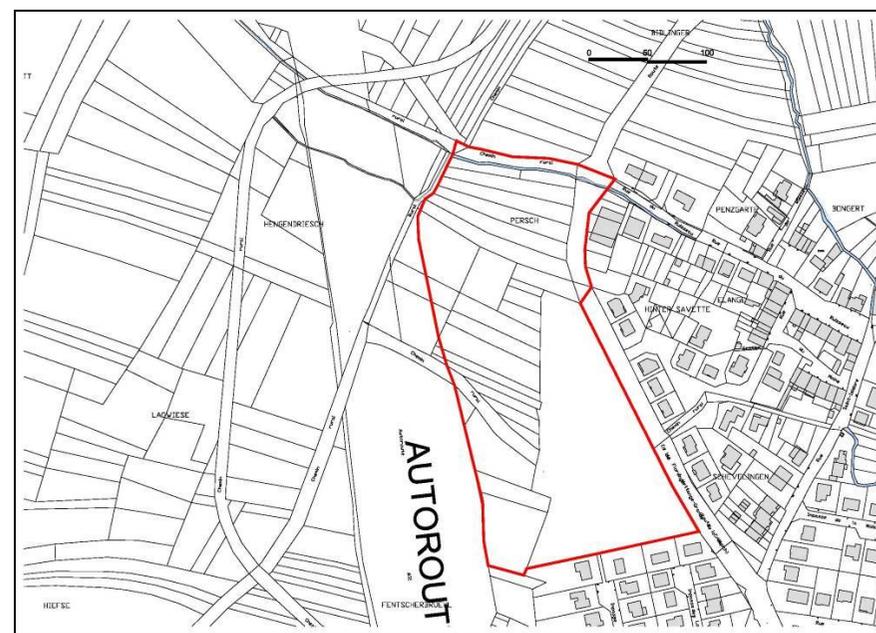
Bordées par le talus de l'autoroute à l'Ouest, les parcelles concernées sont contiguës aux quartiers de maisons individuelles au Sud et aux quartiers mixtes en bordure de la RD14 à l'entrée Nord de la ville.

Surface : 5 ha

Synthèse des orientations

- Créer une voirie de desserte principale en bouclage,
- Mener une réflexion sur l'aménagement urbain d'entrée de ville au Nord (carrefour ou tout autre type d'aménagement),
- Raccorder des chemins piétons et cycles existants sur les sentiers existants.

Le Périmètre



Enjeux / Objectifs

L'urbanisation de ce site permettra de mieux définir la nature urbaine de la RD14 à l'entrée Nord d'Elange. Elle devra s'organiser par phases successives étalées dans le temps.

Les pentes naturelles du terrain, en déclivité du Nord vers le Sud, sont compatibles avec l'organisation de la desserte technique du site.

La limite Nord de l'urbanisation devrait s'appuyer sur les haies existantes en bordures du chemin rural.

Mobilité

L'objectif global consiste à créer un maillage viaire cohérent et complet à l'échelle de la zone et permettant des connexions avec la trame existante.

La desserte principale du site devra s'appuyer sur au moins un accès Nord et un accès Sud, permettant ainsi un principe de bouclage viaire principale.

Les voies internes du site devront permettre un raccordement aux voies douces existantes.

Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

- Les voies de desserte interne aux quartiers d'habitation seront de type « banalisé », mélangeant les fonctions de desserte véhiculaire et modes doux,
- Créer plusieurs débouchés de la voirie interne en direction de la route départementale,
- Créer un ouvrage de ralentissement sur la route départementale en entrée Nord d'Elange,
- Intégrer la piste cyclable existante dans le plan d'aménagement et raccorder des chemins piétons existants sur les cheminements à l'intérieur du projet.

2. Les orientations paysagères et environnementales

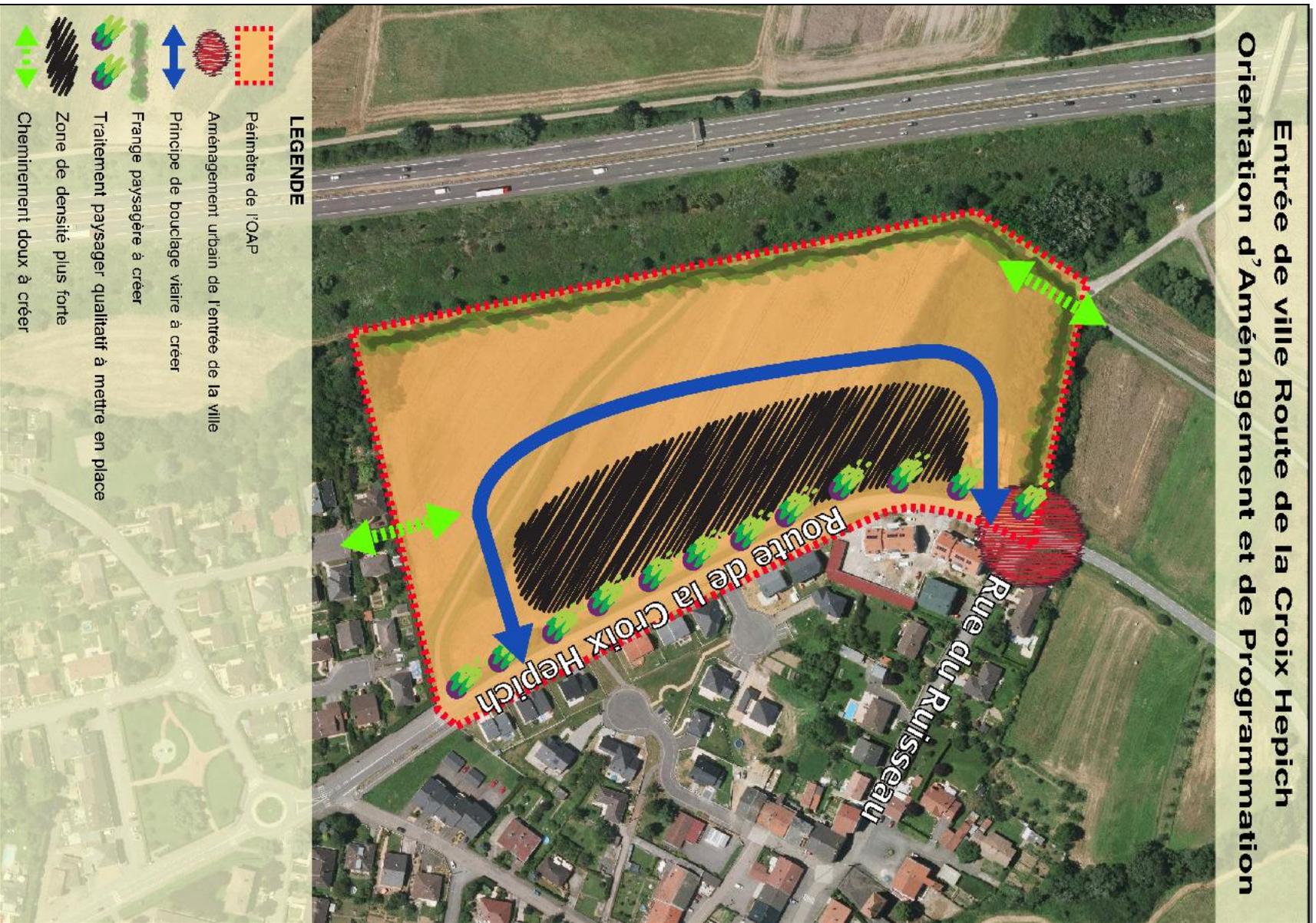
- Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,
- Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique,
- Préserver les haies remarquables au Nord du quartier,
- Planter un mail d'arbres en bordure de l'entrée de ville en façade de la route départementale,
- Intégrer un emplacement centralisé destiné à la collecte sélective des déchets ménagers en vue d'éviter la circulation interne des camions poubelles,
- Limiter les surfaces imperméabilisées,
- Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux de pluies et utiliser l'eau de pluie pour assurer les besoins d'arrosage,

- Valoriser les structures de ruissellements naturels existants,
- Installer des cuves de rétention des eaux pluviales sur les parcelles privatives.

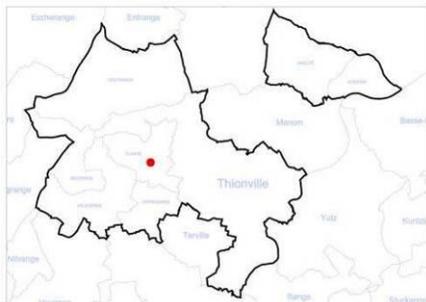
3. Programme

- Urbaniser le site par phases successives étalées dans le temps,
- Assurer la mixité des typologies de logements (logement collectif, intermédiaire, individuel).
- Créer des logements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite.

Entrée de ville Route de la Croix Hepich Orientation d'Aménagement et de Programmation



Site n° 9 – Elange : Rue Saint Isidore



Description du site

Le site est occupé par des vergers et des jardins en cœur d'îlot situés de part et d'autre du ruisseau de Veymerange.

Une ancienne exploitation agricole est implantée à l'Est du ruisseau.

Surface : 1,4 ha

Enjeux / Objectifs

Le développement du site permettrait de réaliser une liaison entre la Rue Saint Isidore à l'Ouest et l'impasse d'un quartier récent à l'Est.

Le site est localisé à proximité du cœur de l'ancien village et est également situé proche des équipements scolaires d'Elange.

Le périmètre



Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Application du principe "moins de voirie, plus d'espace utile" : limiter la part d'espace public, au regard des réels besoins générés par la zone,

Créer une voirie interne de type "banalisée", qui devra pouvoir partager les usages (piétons, cyclable, automobile),

Créer un maillage de cheminement doux, relié aux chemins existants et aux berges du Veymerange.

2. Les orientations paysagères et environnementales

Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique,

Préserver les haies et d'arbres remarquables,

Créer des corridors écologiques par l'emploi d'essences locales pour l'aménagement paysager,

Intégrer des haies et des arbres en accompagnement des espaces publics,

Intégrer un emplacement centralisé destinés à la collecte sélective des déchets ménagers en vue d'éviter la circulation interne des camions poubelles.

Limiter les surfaces imperméabilisées,

Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux de pluies et utiliser l'eau de pluie pour assurer les besoins d'arrosage,

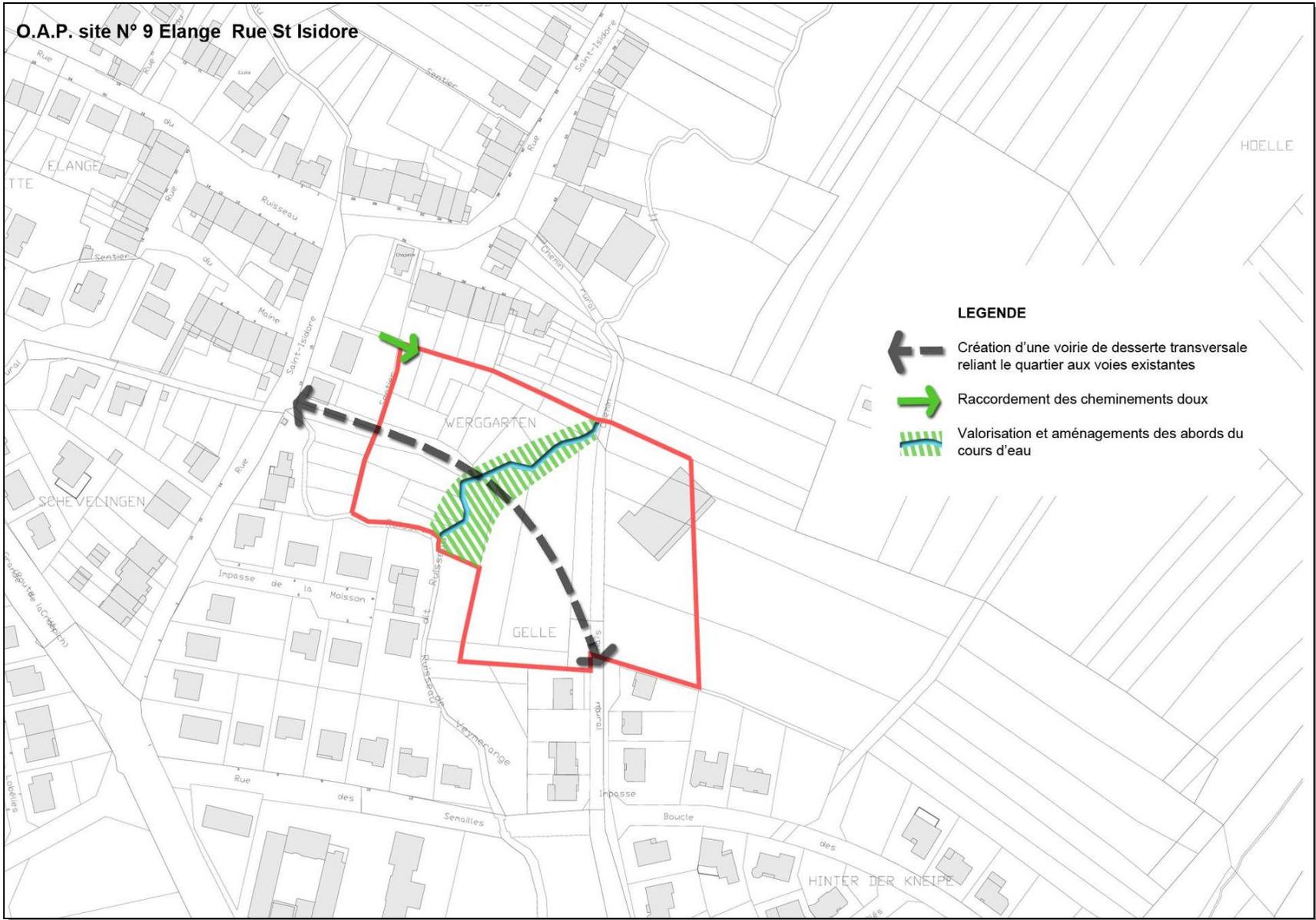
Valoriser les structures de ruissellements naturels existants.

Installer des cuves de rétention des eaux pluviales sur les parcelles privées

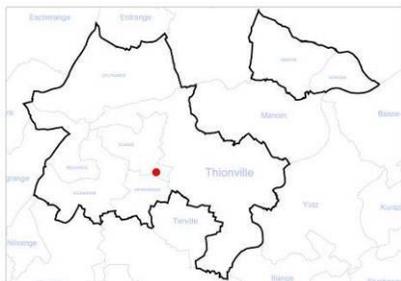
3. Programme

Assurer la mixité des typologies de logements (logement collectif, intermédiaire, individuel).

Créer des logements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite.



Site n° 10 – Elange : Le Colombier

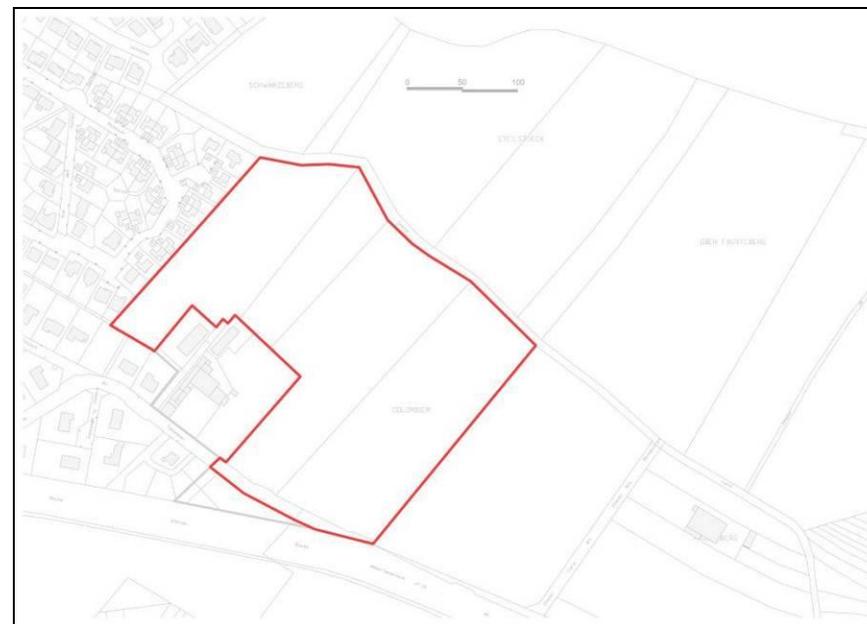


Description du site

Occupé actuellement par des prés agricoles et l'ancienne exploitation, le site est bordé au Sud par la rue du Colombier et la route d'Arlon reliant Elange à Thionville.

Surface : 6,7 ha

Le périmètre



Enjeux / Objectifs

Le développement du site devrait formaliser le limite de l'urbanisation à l'Est et au Nord pour préserver le couloir des espaces naturels entre Thionville centre et Elange.

Des accès supplémentaires par rapport à l'accès au Sud donnant sur la rue du Colombier devraient assurer les liaisons du quartier avec le tissu environnant.

Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Application du principe de "moins de voirie, plus d'espace utile" : limiter la part d'espace public, au regard des réels besoins générés par la zone,

Créer une voirie interne de type "banalisée", qui devra pouvoir partager les usages (piétons, cyclable, automobile),

Créer un maillage de cheminement doux, relié aux chemins existants.

2. Les orientations paysagères et environnementales

Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique,

Préserver des haies et des arbres remarquables notamment en limite Nord du site

Créer des corridors écologiques par l'emploi d'essences locales pour l'aménagement paysager,

Intégrer des haies et des arbres en accompagnement des espaces publics,

Intégrer un emplacement centralisé destinés à la collecte sélective des déchets ménagers en vue d'éviter la circulation interne des camions poubelles.

Limiter les surfaces imperméabilisées,

Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux de pluies et utiliser l'eau de pluie pour assurer les besoins d'arrosage

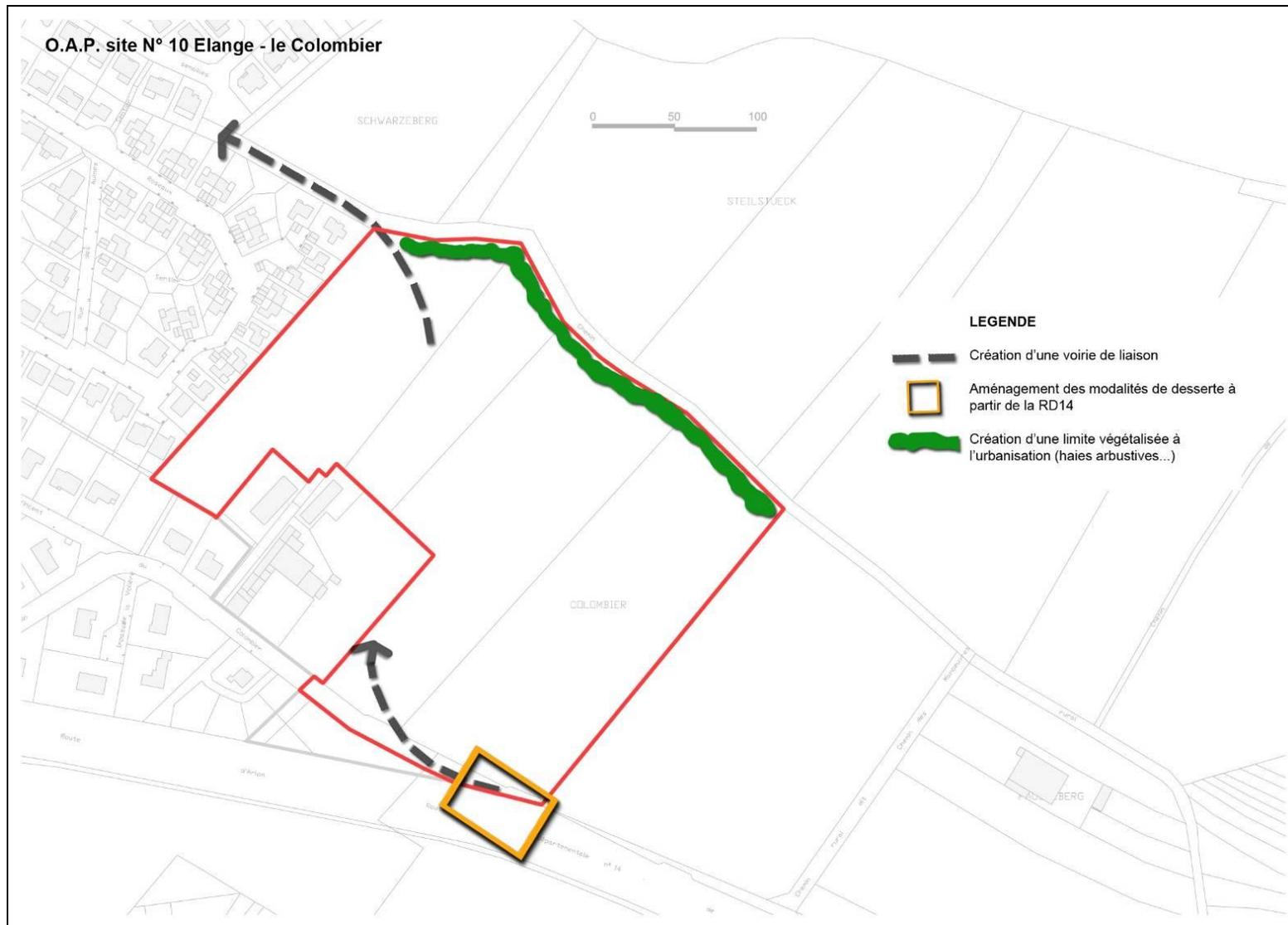
Installer des cuves de rétention des eaux pluviales sur les parcelles privatives

3. Programme

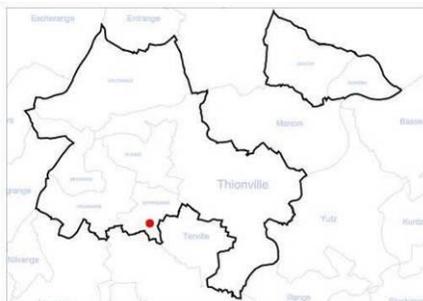
Assurer la mixité des typologies de logements (logement collectif, intermédiaire, individuel).

Créer des logements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite.

Créer un espace structurant à l'intérieur du quartier.



Site n° 11 – Veymerange – RD14a



Description du site

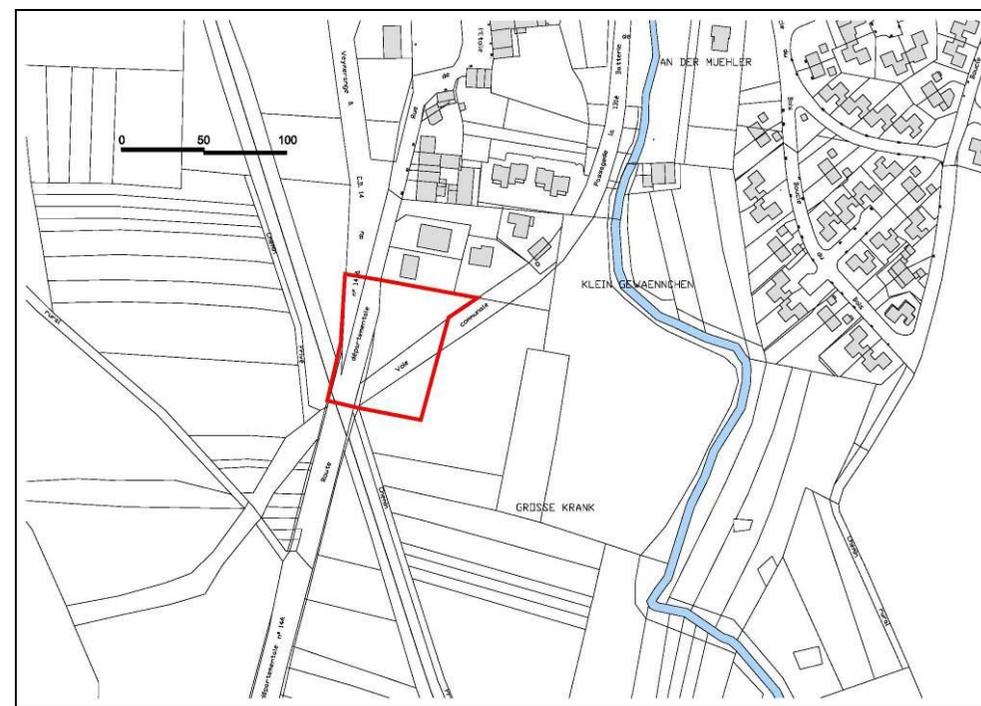
Situé à l'extrémité Sud de Veymerange, faisant face à l'urbanisation future de la ZAC de Metzange-Buchel, les terrains en bordure de la RD14a sont occupés actuellement par des prés.

Surface : 0,5 ha

Enjeux / Objectifs

L'urbanisation en bordure de la RD14a, en cohérence avec le développement de l'urbanisation à l'Ouest de la voie, permettrait de formaliser le traitement paysager de l'entrée de ville et de réduire la vitesse de circulation en entrée de ville.

Le périmètre



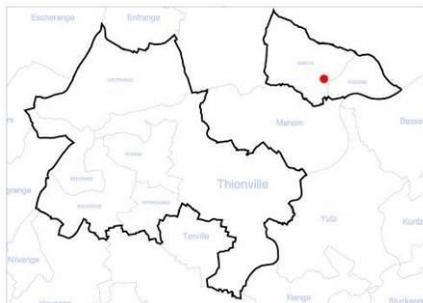
Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

Les déplacements et l'accessibilité

Créer un ouvrage "d'entrée de ville" destiné à assurer le ralentissement de la circulation,

Desservir les futures constructions par une contre-allée en bordure de la RD14a.

Site n° 12 – Garche – Chemin de la Kiesel



Description du site

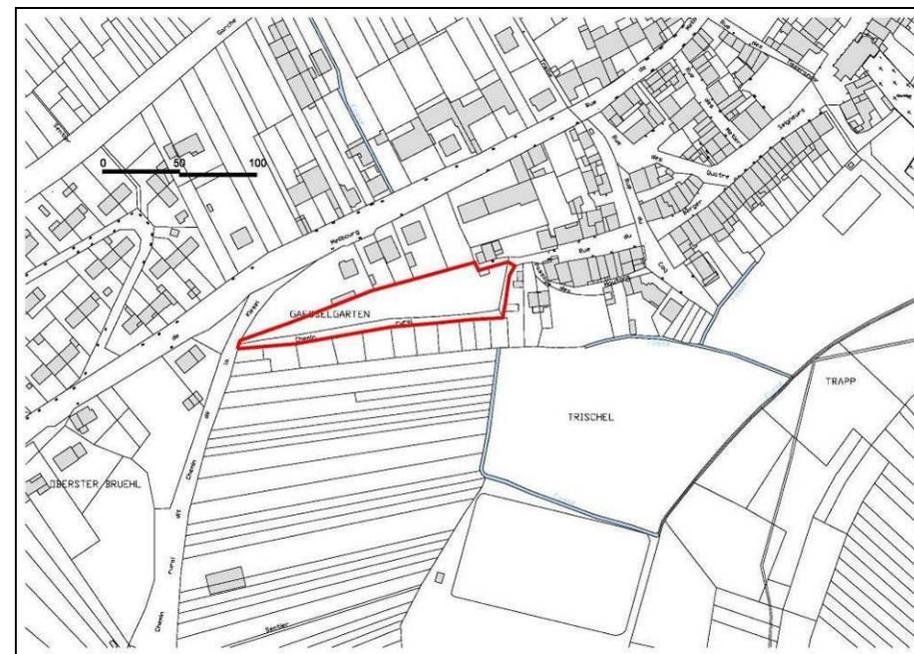
Bordé au Sud par un chemin rural, les terrains, en hauteur par rapport aux secteurs inondables de la Moselle, sont actuellement occupés par des jardins et des prés.

Surface : 0,4 ha

Enjeux / Objectifs

L'urbanisation de ces terrains devrait se réaliser par l'aménagement d'une voirie reliant le chemin de la Kiesel à l'Ouest à la rue du Berger à l'Est.

Le périmètre



Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Créer une voirie de desserte principale traversant le site d'Ouest en Est,

Créer une voirie interne de type "banalisée", qui devra pouvoir partager les usages (piétons, cyclable, automobile)

2. Les orientations paysagères et environnementales

a) Déchets

Intégrer un emplacement centralisé destinés à la collecte sélective des déchets ménagers en pour éviter la circulation interne des engins de ramassage des ordures ménagères

b) Energie

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique

c) Eau

Limiter les surfaces imperméabilisées,

Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux de pluies.

Installer des cuves de rétention des eaux pluviales sur les parcelles privées

Site n° 13 – Thionville centre – Laydecker



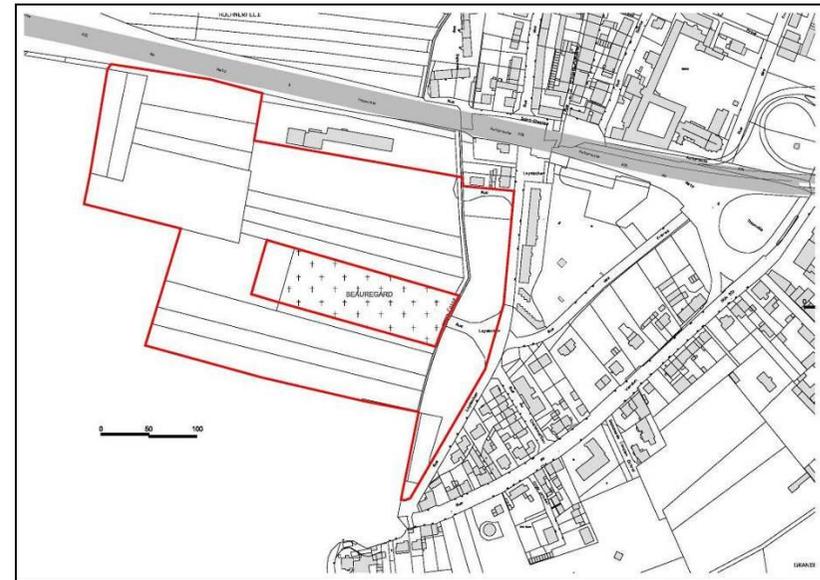
Description du site

Situé en limite du ban communal avec Terville, le site est bordé au Nord par l'autoroute A31, à l'Ouest et au Sud par des quartiers urbanisés et à l'Est par la rue Laydecker.

Le cimetière de Beaugard occupe des parcelles au centre du site.

Surface : 9 ha

Le périmètre



Enjeux / Objectifs

Définir une façade paysagère qualitative vis-à-vis de l'autoroute.

Recherche des maillages possibles avec le tissu urbain environnant, notamment avec Terville.

Structurer les accès véhiculaires à partir des voies existantes : Rue de Verdun, Rue des Frères, Rue Laydecker.

Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Créer une liaison de desserte principale en bouclage à partir de la rue Laydecker,

En application du principe de "moins de voirie, plus d'espace utile" : limiter la part d'espace public, au regard des réels besoins générés par le quartier,

Réserver des possibilités de liaisons en direction des voies des quartiers de Terville,

Créer un maillage de cheminement doux, traversant le quartier du Nord depuis l'étang St Pierre au Sud vers les quartiers de Terville.

2. Les orientations paysagères et environnementales

a) Espaces verts - plantations

Aménager une façade végétalisée de qualité vis-à-vis de l'autoroute A31,

Intégrer des arbres d'alignement en accompagnement des espaces publics et voiries,

Intégrer un emplacement centralisé destiné à la collecte sélective des déchets ménagers pour éviter la circulation interne des camions de ramassage des ordures ménagères

Créer des aménagements paysagers appropriés pour traiter la contiguïté entre l'urbanisation et le cimetière.

b) Energie

Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique

c) Eau

Limiter les surfaces imperméabilisées,

Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux de pluies et utiliser l'eau de pluie pour assurer les besoins d'arrosage.

3. Les éléments de programmation

Développer la partie Nord du site par l'implantation des activités pour créer une protection acoustique pour le Sud du site

▪ Pour la surface destinée à l'habitat

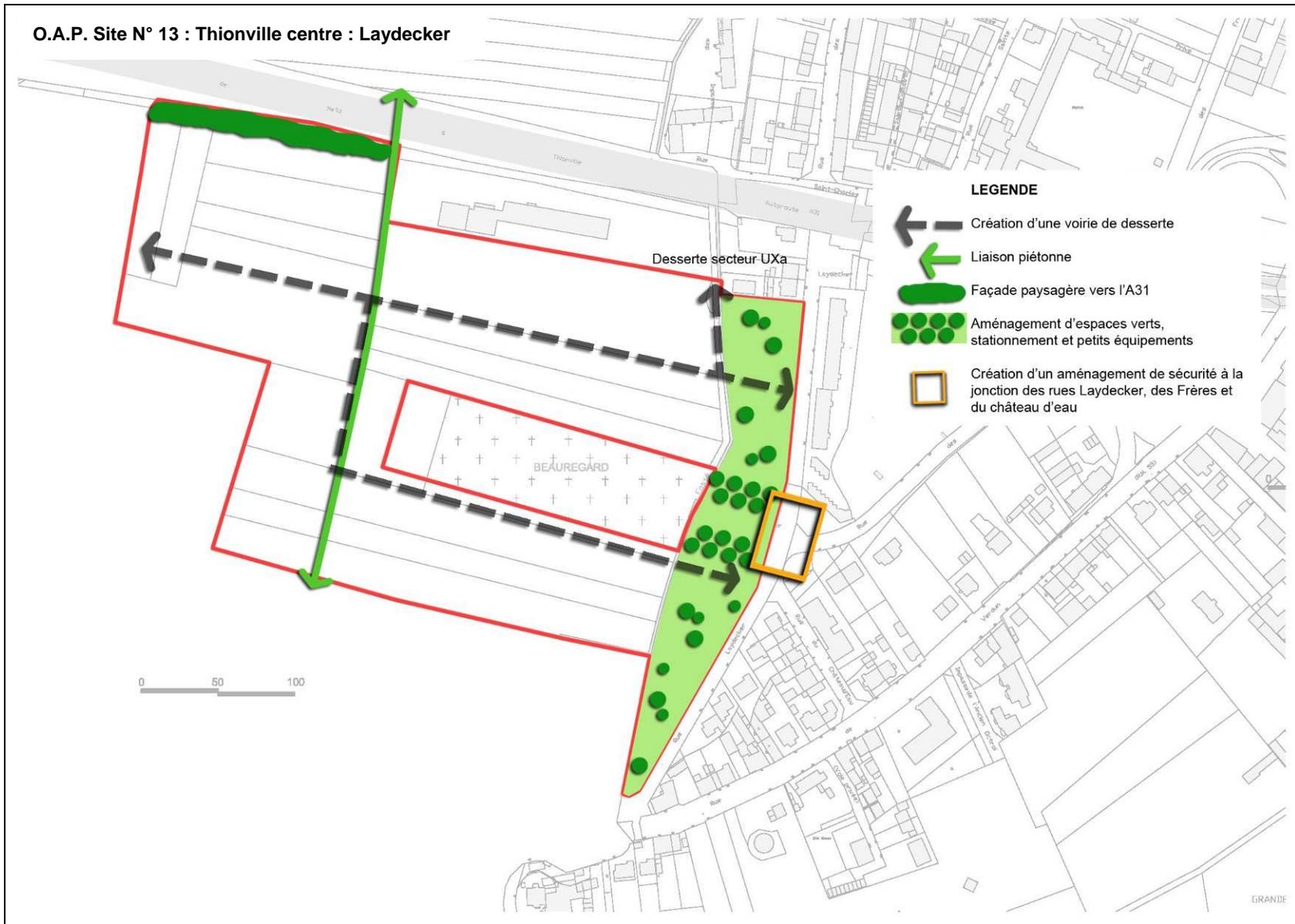
Assurer la mixité des typologies de logements (logement collectif, intermédiaire, individuel).

Créer des logements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite.

Urbaniser le quartier par phases successives étalées dans le temps,

Intégrer dans le quartier des locaux d'activités tertiaires, commerces de proximité et des associations,

O.A.P. Site N° 13 : Thionville centre : Laydecker



Site n° 14 – Thionville centre – Etangs Saint-Pierre

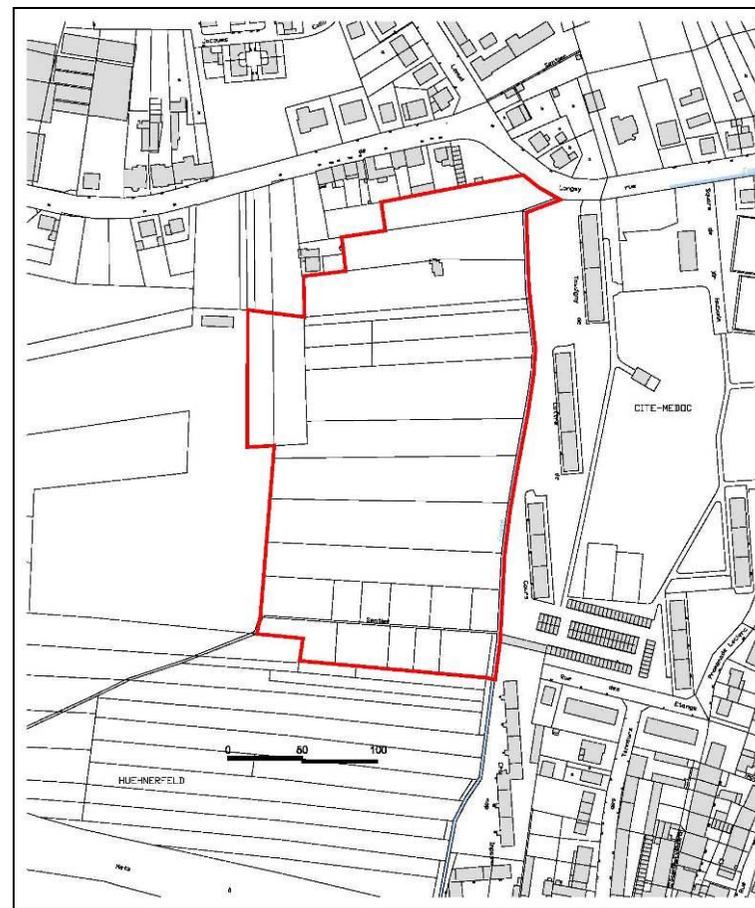


Description du site

Bordé au Nord et à l'Est par des quartiers d'habitations, les terrains concernés, à faible enjeu écologique, sont actuellement occupés par des jardins et des terres labourées.

Surface : 5 ha

Le périmètre



Enjeux / Objectifs

L'enjeu principal du projet est de densifier l'offre par l'extension des quartiers existants, tout en valorisant la relation entre logements et le parc naturel public destiné à valoriser les étangs à l'Ouest.

Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Créer une liaison de desserte principale en bouclage à partir des voies existantes,

Suivant le principe de "moins de voirie, plus d'espace utile" : limiter la part d'espace public, au regard des réels besoins générés par le quartier,

Créer un maillage de cheminement doux, relié aux chemins existants et lié aux cheminements du parc.

Créer une voirie interne de type "banalisée", qui devra partager les usages (piétons, cyclable, automobile),

2. Les orientations paysagères et environnementales

a) Espaces verts - plantations

Préserver les haies et les arbres remarquables,

Créer des corridors écologiques par l'emploi d'essences locales pour les aménagements paysagers,

Intégrer des arbres en accompagnement des espaces publics,

Intégrer un emplacement centralisé destinés à la collecte sélective des déchets ménagers en vue d'éviter la circulation interne des camions poubelles.

b) Energie

Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique,

c) Eau

Limiter les surfaces imperméabilisées,

Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux de pluies et utiliser l'eau de pluie pour assurer les besoins d'arrosage,

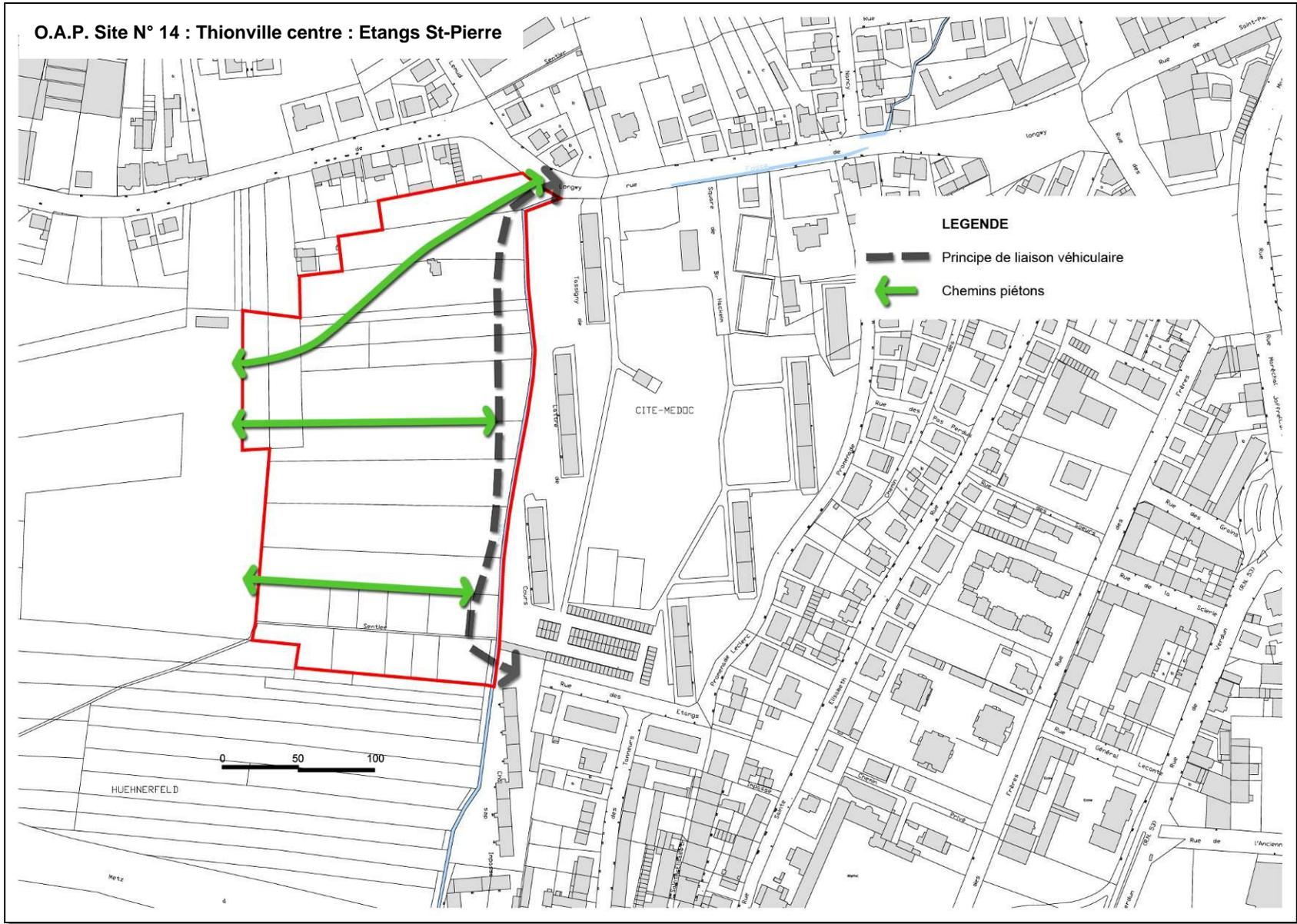
Valoriser les structures de ruissellements naturels existantes.

3. Les éléments de programmation

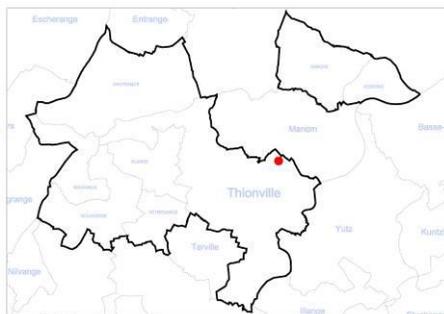
Assurer la mixité des typologies de logement : collectif, intermédiaire, individuel,

Intégrer des logements adaptés aux personnes âgées.

Urbaniser le quartier par phases successives étalées dans le temps.



Site n° 15 – Thionville centre – La Malgrange

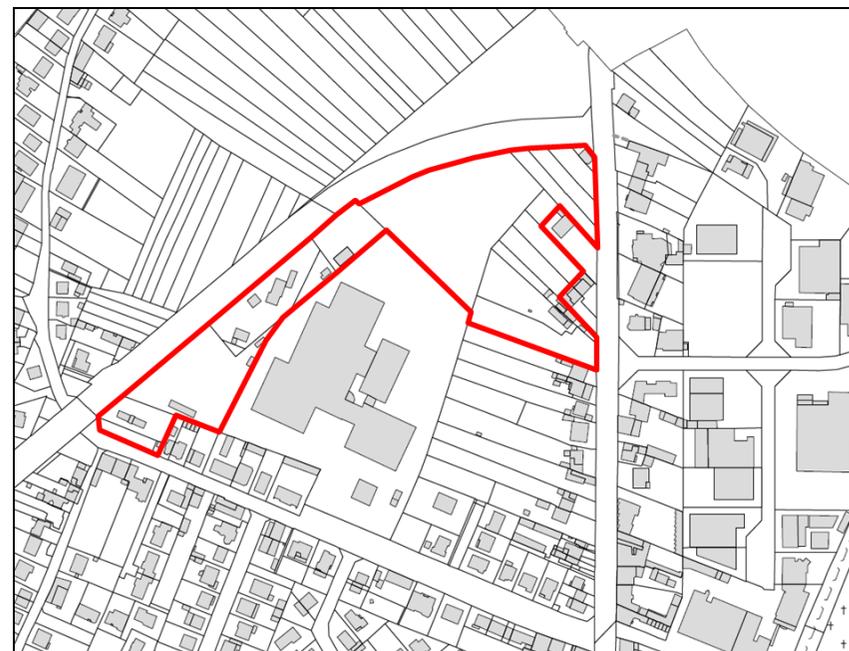


Description du site

Composée de jardins et de prés, le site est situé à l'entrée Nord de la ville entre la Chaussée d'Amérique et l'Avenue Comte de Bertier.

Surface : environ 2.8 ha

Le périmètre



Enjeux / Objectifs

Le principal enjeu est de densifier l'offre en logements par le remplissage des dents creuses au sein des quartiers déjà urbanisés.

L'aménagement devrait contribuer à structurer le paysage de l'entrée de ville Nord de Thionville.

Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Suivant le principe de "moins de voirie, plus d'espace utile" : limiter la part d'espace public, au regard des réels besoins générés par le quartier,

Créer une liaison de desserte principale interne reliant la Chaussée des Continents à l'avenue Comte de Bertier,

Créer une voirie interne de type "banalisée", qui devra permettre de partager les usages (piétons, cyclable, automobile),

Créer un maillage de cheminements doux, reliés aux chemins existants.

2. Les orientations paysagères et environnementales

a) Espaces verts - plantations

Créer des corridors écologiques par l'emploi d'essences locales pour les aménagements paysagers,

Intégrer des alignements d'arbres en accompagnement des espaces publics,

Intégrer un emplacement centralisé destinés à la collecte sélective des déchets ménagers en vue d'éviter la circulation interne des camions poubelles.

b) Energie

Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique,

c) Eau

Limiter les surfaces imperméabilisées,

Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux de pluies et utiliser l'eau de pluie pour assurer les besoins d'arrosage.

3. Les éléments de programmation

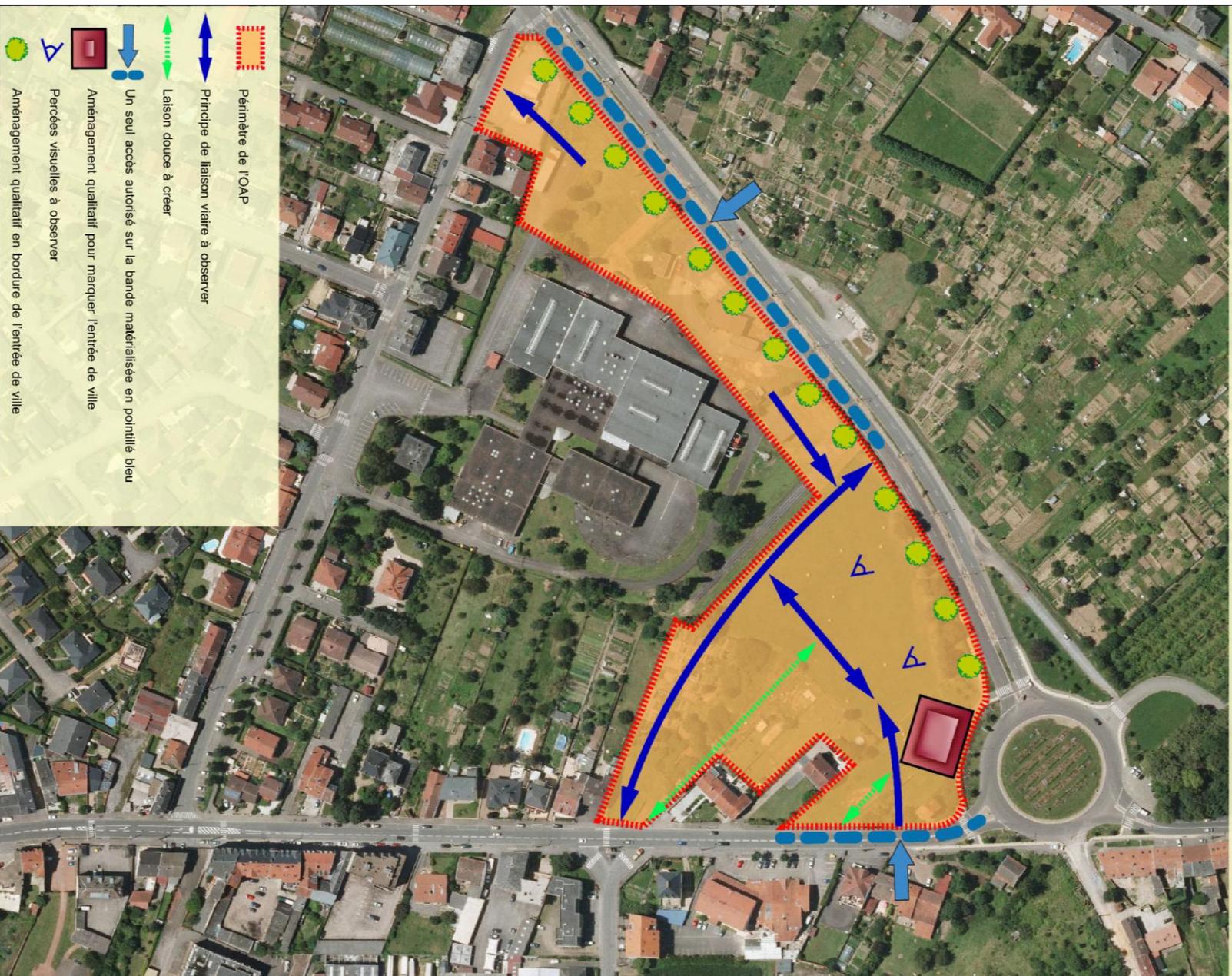
Assurer la mixité des typologies de logement : collectif, intermédiaire, individuel,

Intégrer des logements adaptés aux personnes âgées.

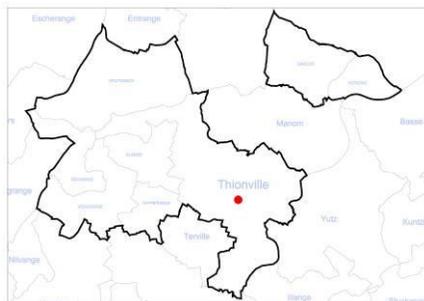
Intégrer des locaux d'activités tertiaires, commerces, associations,

Créer un espace public structurant en aménagement de l'entrée de ville au nord du site.

Thionville-centre : La Malgrange Orientation d'Aménagement et de Programmation



Site n° 16 – Thionville centre – Rue Alexandre Dreux



Description du site

Le site est constitué de parcelles libres de constructions localisées à l'Est de la rue Alexandre Dreux, au Sud de la route de Guenrange et au Nord de la rue Paul Albert.

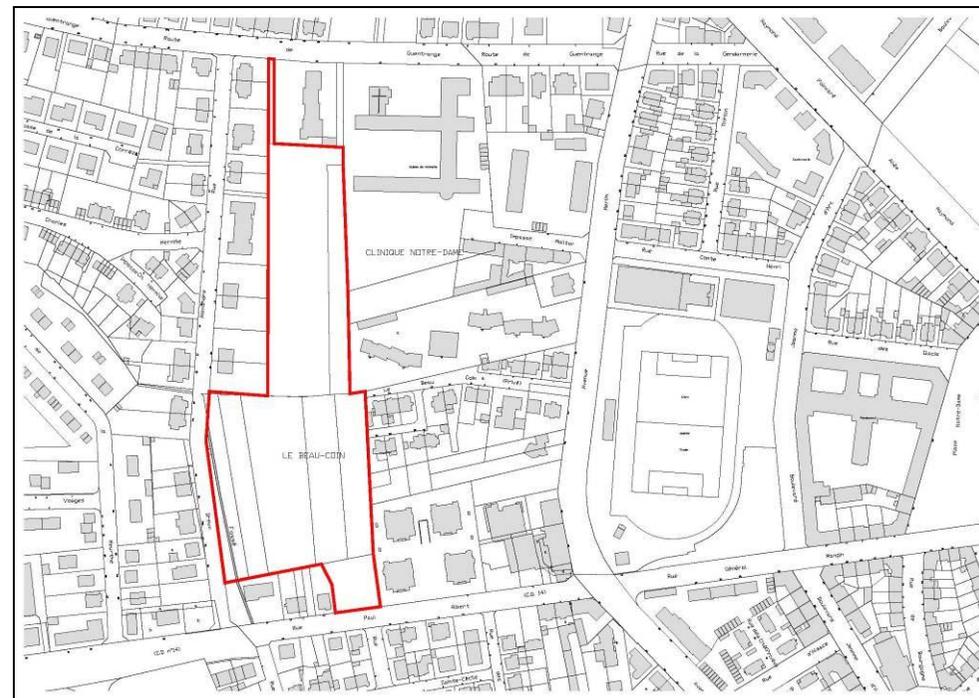
Surface : 2,8 ha

Enjeux / Objectifs

Assurer la densification par une urbanisation calibrée par rapport aux typologies urbaines environnantes.

Création d'un maillage de cheminements modes doux en continuité du Nord au Sud et d'Est en Ouest.

Le périmètre



Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Suivant le principe de "moins de voirie, plus d'espace utile" : limiter la part d'espace public, au regard des réels besoins générés par la zone,

Créer une voirie interne de type "banalisée", qui devra partager les usages (piétons, cyclable, automobile),

Créer un maillage de cheminements doux d'une emprise minimale de 4m, reliés aux cheminements existants et liés aux cheminements du parc Mandela au Nord.

2. Les orientations paysagères et environnementales

a) Espaces verts - plantations

Créer des corridors écologiques par l'emploi d'essences locales pour les aménagements paysagers,

Intégrer des alignements d'arbres en accompagnement des espaces publics,

Intégrer un emplacement centralisé destinés à la collecte sélective des déchets ménagers en vue d'éviter la circulation interne des camions poubelles.

b) Energie

Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique,

c) Eau

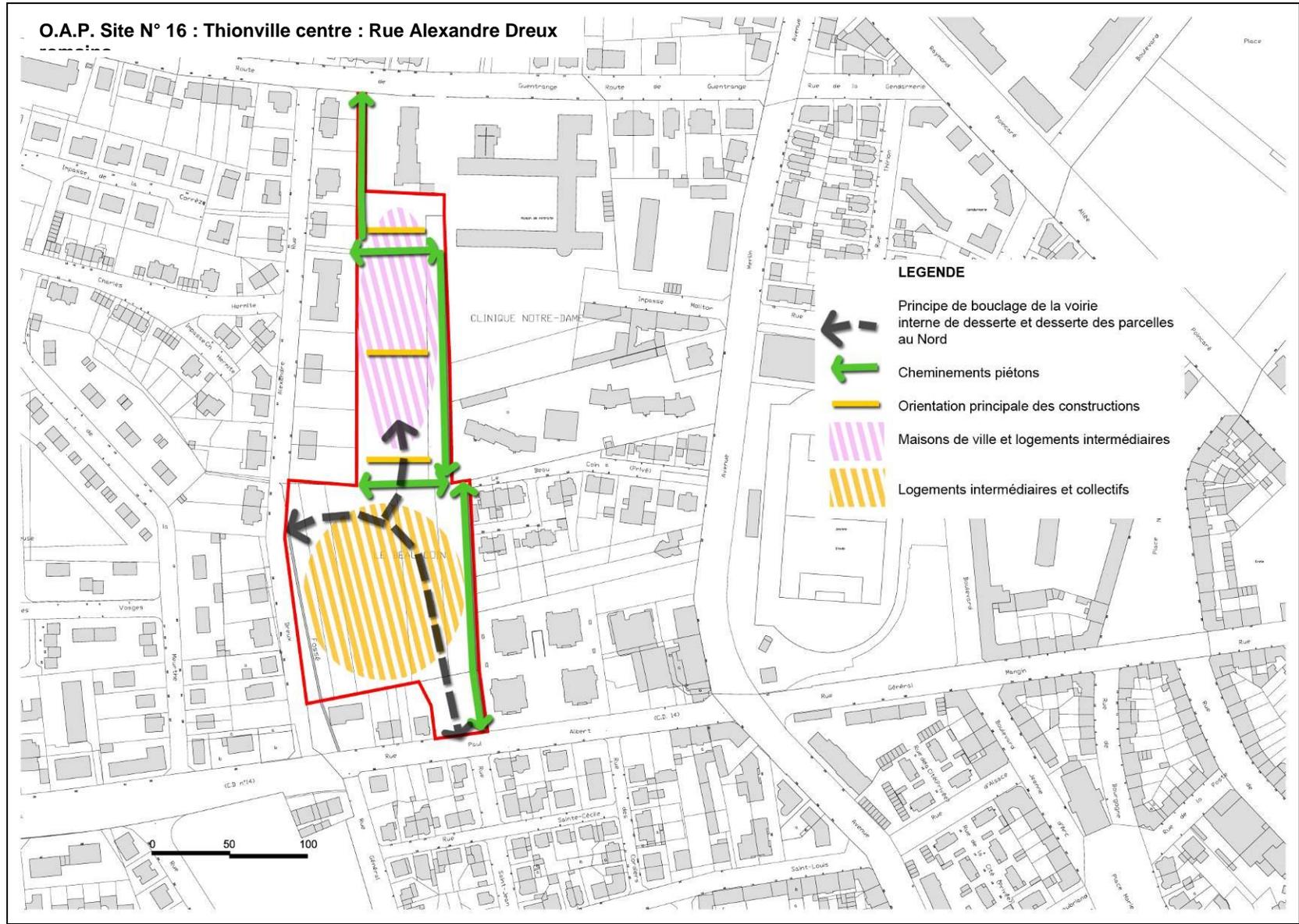
Limiter les surfaces imperméabilisées,

Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux de pluies et utiliser l'eau de pluie pour assurer les besoins d'arrosage.

3. Les éléments de programmation

Assurer la mixité des typologies de logement : collectif, intermédiaire, individuel,

Intégrer des logements adaptés aux personnes âgées.



Site n° 17 – Thionville centre – Route des Romains



Description du site

Emprise de terrains militaires situés en bordure de la route des Romains et immédiatement au Nord des activités commerciales du Linkling.

Les emprises font partie d'une caserne militaire.

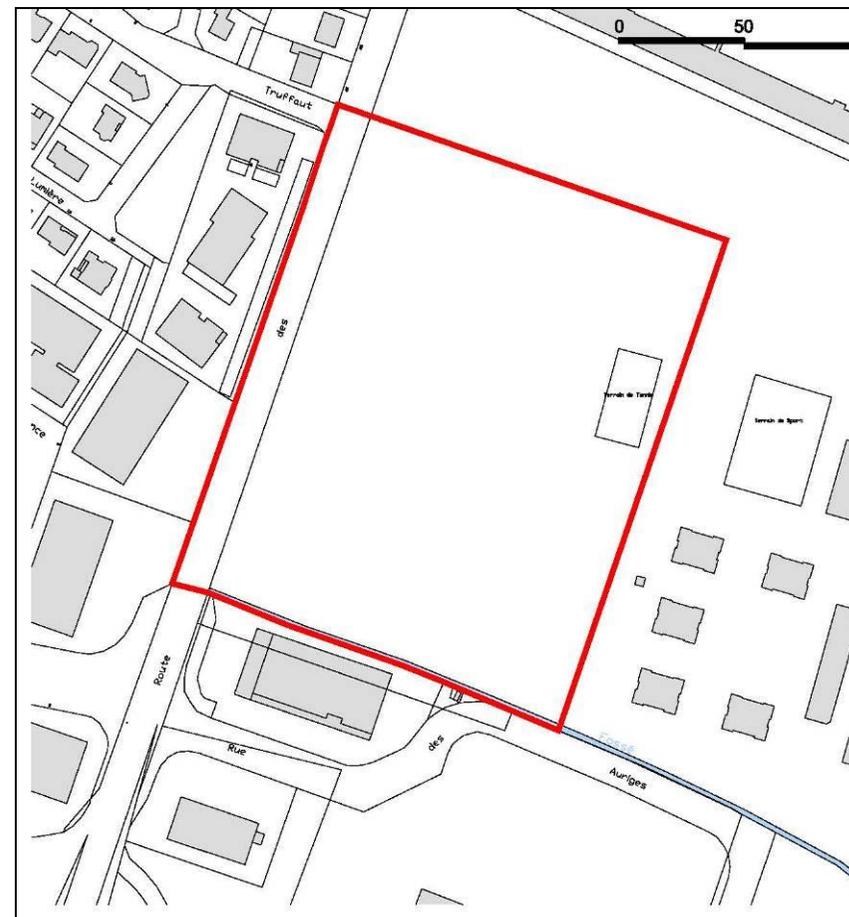
Surface : 3,3 ha

Enjeux / Objectifs

Densification de l'offre en logements par la restructuration d'emprises inoccupées au sein du tissu urbain.

Le nouveau quartier devrait participer à la création d'un maillage de cheminements et à la création d'un urbanisme relié aux quartiers environnants.

Le périmètre



Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Créer une voirie interne de type "banalisée", qui devra pouvoir partager les usages (piétons, cyclable, automobile),

Assurer le bouclage de la voirie interne par la création d'au moins deux liaisons vers les voies environnantes

Créer un maillage de cheminements doux d'une emprise minimale de 4m, reliés aux cheminements existants

2. Les orientations paysagères et environnementales

a) Espaces verts - plantations

Créer des corridors écologiques par l'emploi d'essences locales pour les aménagements paysagers,

Intégrer des alignements d'arbres en accompagnement des espaces publics,

Intégrer un emplacement centralisé destinés à la collecte sélective des déchets ménagers pour éviter la circulation interne des camions de ramassage des ordures ménagères.

b) Energie

Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique.

c) Eau

Limiter les surfaces imperméabilisées,

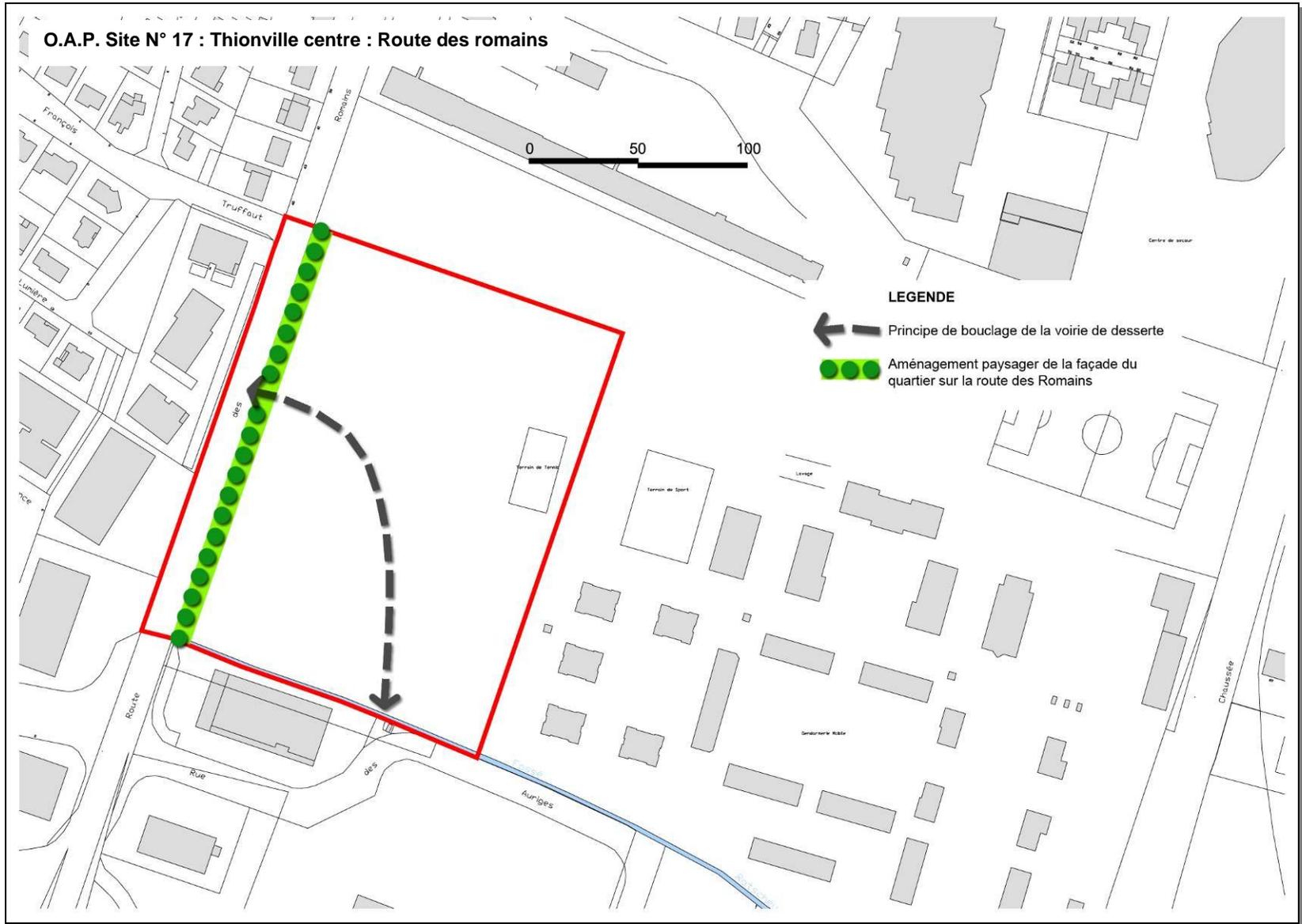
Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux de pluies et utiliser l'eau de pluie pour assurer les besoins d'arrosage

3. Les éléments de programmation

Assurer la mixité des typologies de logement : collectif, intermédiaire, individuel,

Intégrer des logements adaptés aux personnes âgées.

Urbaniser le quartier par phases successives étalées dans le temps,



Site n° 18 – Thionville - Manom



Description du site

Emprise de terrains privés et communaux situés à l'entrée de ville Thionville-Manom en bordure de l'Avenue comte de Bertier et la rue de la Barrière à Manom.

Surface : 7158 m²

Le périmètre



Enjeux / Objectifs

Densification de l'offre en logements par la restructuration d'emprises inoccupées au sein du tissu urbain.

L'urbanisation de ce secteur devrait marquer l'entrée nord de la ville à travers une écriture architecturale qualitative autour d'une place centrale.

Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Créer une voirie interne centrale ouverte à divers usages (piétons, cyclable, automobile, stationnement),

Créer une véritable jonction entre le rond-point et la rue du lotissement de Manom.

2. Les orientations paysagères et environnementales

d) Espaces verts - plantations

Marquer l'entrée du secteur par un aménagement paysager de qualité.

Recours aux essences locales pour les aménagements paysagers,

Intégrer des alignements d'arbres en accompagnement des espaces publics,

Intégrer un emplacement destiné à la collecte sélective des déchets ménagers afin de permettre aux camions de ramassage des ordures ménagères d'effectuer leur travail dans de bonnes conditions.

e) Energie

Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique.

f) Eau

Limitier les surfaces imperméabilisées,

Favoriser l'infiltration des eaux de pluie,

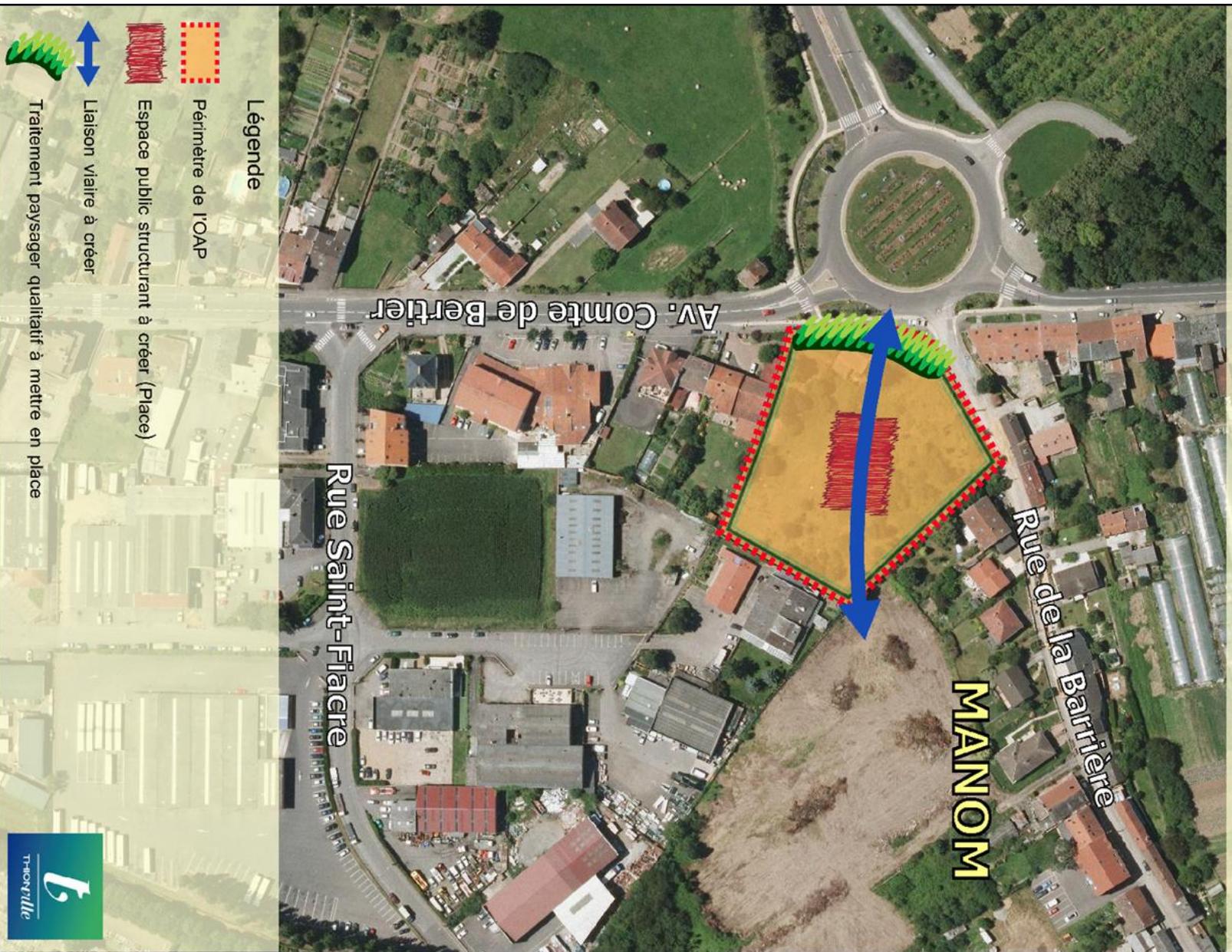
Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux de pluies et utiliser l'eau de pluie pour assurer les besoins d'arrosage.

3. Les éléments de programmation

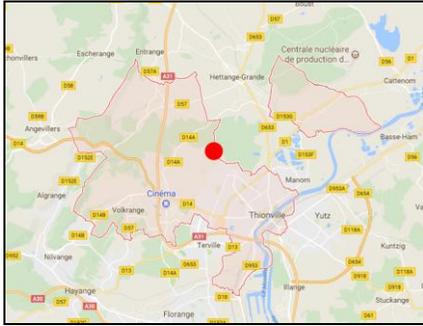
Favoriser la qualité architecturale, paysagère et urbanistique du secteur,

Proposer des logements adaptés à tous âges.

Entrée de ville Thionville - Manom
Orientation d'Aménagement et de Programmation



Site n° 19 – Thionville – CRS 36



Description du site

Emprise de terrains communaux situés dans le prolongement du chemin du Fort.

Surface : environ 1.9 ha.

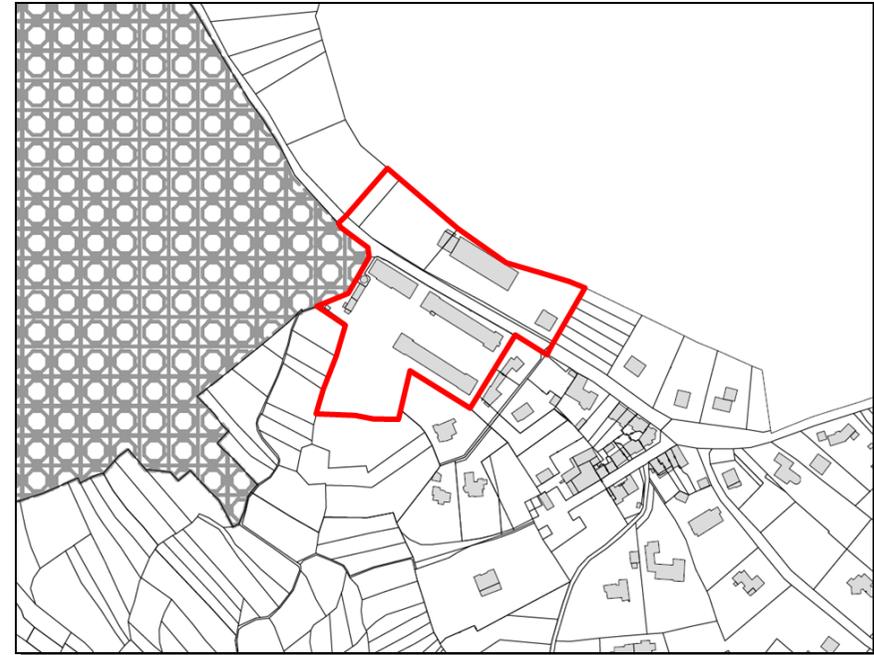
Enjeux / Objectifs

Proposition d'une nouvelle offre en logements par la restructuration de ce site.

L'urbanisation de ce secteur devrait être qualitative et bien s'insérer dans le tissu urbain existant à travers une écriture architecturale et des aménagements qualitatifs.

Une transition douce avec le tissu urbain existant doit être observée.

Le périmètre



Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Conforter la voirie interne centrale existante et l'ouvrir à divers usages (piétons, cyclable, automobile, stationnement),

Créer une véritable allée douce le long de la Moselle.

Maintenir ou créer un accès à l'ancien relais.

2. Les orientations paysagères et environnementales

g) Espaces verts - plantations

Marquer l'entrée du secteur par un aménagement paysager de qualité.

Un mail planté le long du Chemin du Fort doit être mis en place.

Créer une frange paysagère permettant de conserver l'intimité des constructions existantes,

Recours aux essences locales pour les aménagements paysagers,

Intégrer des alignements d'arbres en accompagnement des espaces publics,

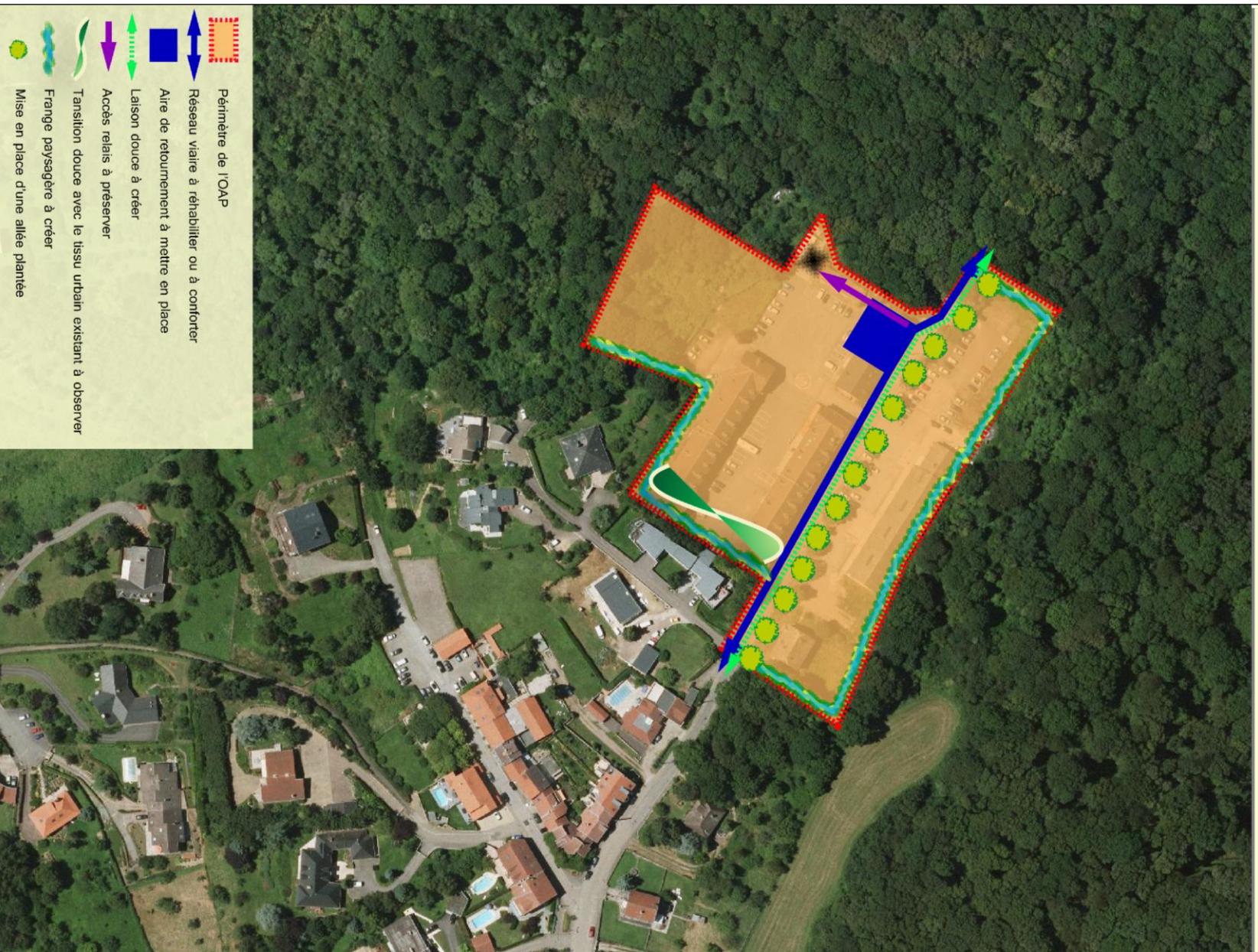
Intégrer un emplacement destiné à la collecte sélective des déchets ménagers afin de permettre aux camions de ramassage des ordures ménagères d'effectuer leur travail dans de bonnes conditions.

h) Energie

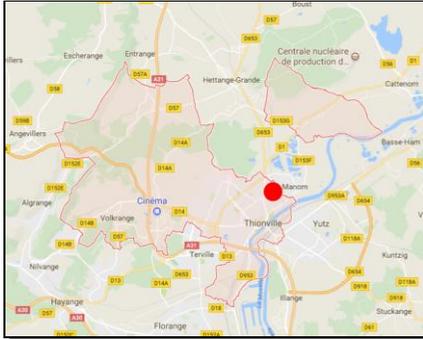
Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique.

Guentrange - Secteur de la CRS 36 Orientation d'Aménagement et de Programmation



Site n° 20 – Thionville – Corporations



Description du site

Emprise de terrains privés et communaux situés à proximité du réseau ferroviaire en bordure de la rue des Corporations.

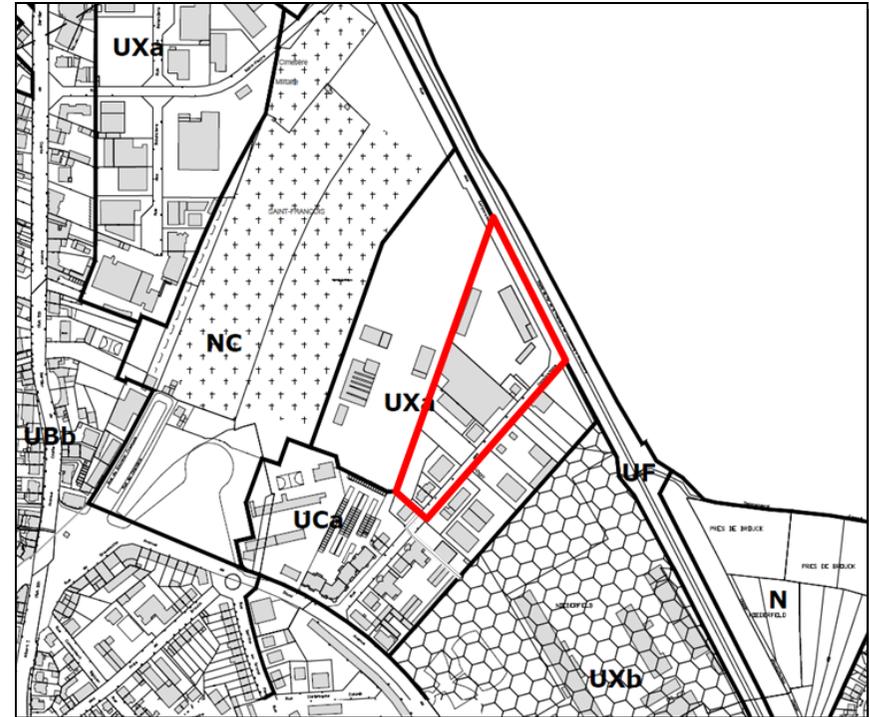
Surface : environ 2ha et 38 ares.

Enjeux / Objectifs

Proposition d'une nouvelle offre en logements par la restructuration d'emprises inoccupées au sein de ce site.

L'urbanisation de ce secteur devrait lui conférer un véritable caractère urbain à travers une écriture architecturale qualitative de part et d'autre de la rue des Corporations.

Le périmètre



Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

1. Les déplacements et l'accessibilité

Conforter la voirie existante et l'ouvrir à divers usages (piétons, cyclable, automobile, stationnement),

2. Les orientations paysagères et environnementales

i) Espaces verts - plantations

Créer un espace tampon ou une véritable frange paysagère entre la voie ferrée et le site par le biais d'un aménagement paysager de qualité.

Recours aux essences locales pour les aménagements paysagers,

Intégrer des alignements d'arbres en accompagnement des espaces publics,

Intégrer un emplacement destiné à la collecte sélective des déchets ménagers afin de permettre aux camions de ramassage des ordures ménagères d'effectuer leur travail dans de bonnes conditions.

j) Energie

Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,

Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique.

k) Eau

Limiter les surfaces imperméabilisées,

Favoriser l'infiltration des eaux de pluie quand c'est possible,

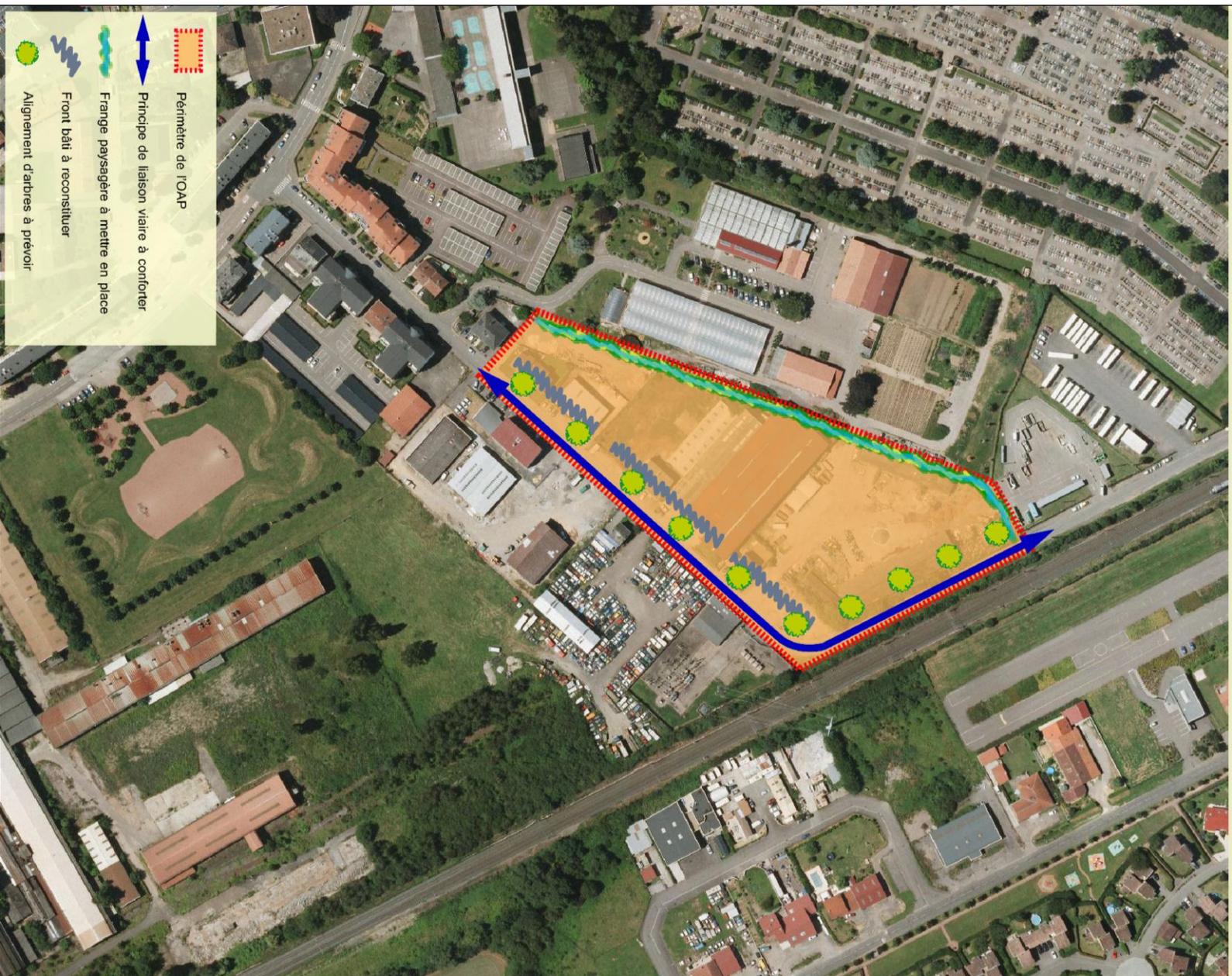
Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux de pluies et utiliser l'eau de pluie pour assurer les besoins d'arrosage.

3. Les éléments de programmation

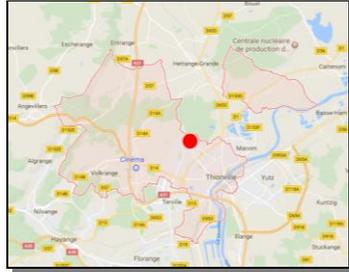
Favoriser la qualité architecturale, paysagère et urbanistique du secteur,

Proposer des logements adaptés à tous âges.

Thionville-centre : Secteur des Corporations Orientation d'Aménagement et de Programmation



Site n° 21 – Thionville – Bel Air



Description du site

Emprise de terrains privés situés dans le prolongement du quartier de la Côte des Roses et à proximité de l'hôpital Bel Air.

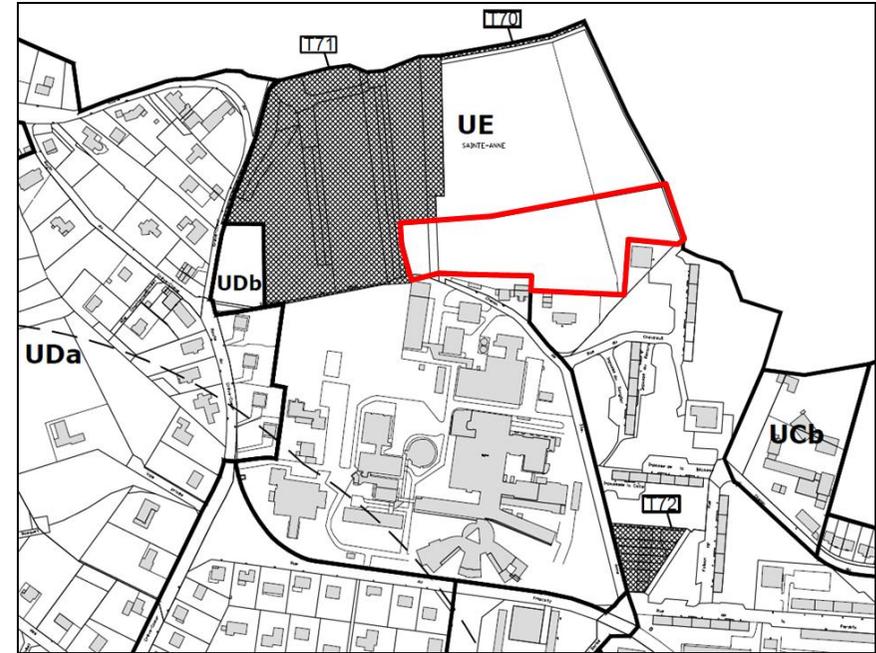
Surface : environ 1,8 ha.

Enjeux / Objectifs

Proposition d'une nouvelle offre en logements par la restructuration d'emprises inoccupées au sein de ce site.

L'urbanisation de ce secteur devrait renforcer la mixité sociale dans le quartier en proposant un certain nombre de maisons.

Le périmètre



Dispositions relatives aux orientations d'aménagement et de programmation

4. Les déplacements et l'accessibilité

Créer une nouvelle voirie dans le but d'aboutir à un bouclage entre la rue Sainte Anne et celle du Chevreuil. Cette jonction permettant de désenclaver le secteur sera ouverte à divers usages (piétons, cyclable, automobile, stationnement).

5. Les orientations paysagères et environnementales

a) Espaces verts - plantations

- Recours aux essences locales en continuité de celles intégrées au projet de renouvellement urbain pour les aménagements paysagers,
- Intégrer des alignements d'arbres en accompagnement des espaces publics,
- Intégrer un emplacement destiné à la collecte sélective des déchets ménagers afin de permettre aux camions de ramassage des ordures ménagères d'effectuer leur travail dans de bonnes conditions.

b) Energie

- Concevoir l'orientation des façades des constructions pour favoriser les gains solaires passifs,
- Maîtriser les dépenses énergétiques par l'emploi d'appareils d'éclairage public économes en consommation électrique.

c) Eau

- Limiter les surfaces imperméabilisées,
- Favoriser l'infiltration des eaux de pluie quand c'est possible,
- Employer des moyens diversifiés de stockage des eaux de pluies et utiliser l'eau de pluie pour assurer les besoins d'arrosage.

6. Les éléments de programmation

- Favoriser la qualité architecturale, paysagère et urbanistique du secteur,
- Proposer des logements adaptés à tous âges.

Secteur Bel Air Orientation d'Aménagement et de Programmation

